

# BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES ET INTERCOMMUNALES

DONNÉES D'ACTIVITÉ 2014  
SYNTHÈSE NATIONALE



Ministère de la Culture et de la Communication  
DGMIC – Service du Livre et de la Lecture  
Observatoire de la lecture publique  
182, rue Saint-Honoré  
75033 Paris Cedex 01





**BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES  
DONNÉES D'ACTIVITÉ 2014**

SYNTHÈSE NATIONALE

/

Ce rapport a été élaboré par le  
Ministère de la Culture et de la Communication-  
Direction générale des médias et des industries culturelles –  
Service du Livre et de la Lecture -  
Observatoire de la lecture publique.  
Le traitement des données a été réalisé par  
la société TMO Régions.

Ministère de la Culture et de la Communication  
DGMIC – Service du Livre et de la Lecture  
Observatoire de la lecture publique  
182 rue Saint-Honoré  
75033 Paris Cedex 01

[scrib.bm@culture.gouv.fr](mailto:scrib.bm@culture.gouv.fr)

[www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles  
/Livre-et-Lecture/Bibliotheques/Observatoire-de-la-lecture-publique](http://www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Livre-et-Lecture/Bibliotheques/Observatoire-de-la-lecture-publique)

/

**Remerciements**

Le ministère de la Culture et de la Communication remercie l'ensemble des Conseils départementaux partenaires du projet de rénovation de son dispositif statistique, ainsi que les bibliothèques qui ont bien voulu répondre à l'enquête nationale qu'il conduit, pour leur effort constant en vue de la complétude et de l'exactitude des données collectées.

/

Photographie de couverture : Médiathèque du Carré Blanc  
Ville de Tinguieux  
Architecte : Jean Dubus

Ministère de la culture et de la communication  
Direction générale des médias et des industries culturelles  
Service du livre et de la lecture

**BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES**

**DONNÉES D'ACTIVITÉ 2014**

**SYNTHÈSE NATIONALE**



# Table des matières

1. Introduction.....	5
1.1 L'enquête nationale annuelle sur les données des bibliothèques municipales et intercommunales.....	5
1.2 Dénombrements.....	8
1.2.1 Communes desservies.....	8
1.2.2 Description générale des établissements de lecture publique.....	12
1.2.3 Établissements intercommunaux.....	16
1.3 Données nationales extrapolées.....	19
2. Activités des bibliothèques en 2014.....	20
2.1 Accès et services.....	20
2.1.1 Bâtiments.....	20
2.1.2 Horaires.....	21
2.1.3 Accessibilité.....	21
2.1.4 Présence en ligne.....	22
2.2 Usages et usagers.....	24
2.2.1 Emprunteurs actifs.....	24
2.2.2 Fréquentation.....	25
2.2.3 Visites du site internet de la bibliothèque.....	27
2.2.4 Prêts de documents et nombre de consultations de ressources numériques.....	28
2.3 Moyens.....	30
2.3.1 Personnel.....	30
2.3.2 Budget.....	31
2.4 Documentation.....	34
2.4.1 Offre numérique.....	34
2.4.2 Acquisitions.....	35
2.4.3 Dépenses d'acquisitions documentaires.....	37
2.4.4 Collections adaptées.....	40
2.5 Action culturelle et partenariats.....	41
2.5.1 Partenariats.....	41
2.5.2 Actions.....	42
2.5.3 Jeunesse.....	42
3. Points d'accès au livre : quelques chiffres-clés.....	44
3.1 Équipements et services.....	44
3.2 Emprunteurs actifs.....	44
3.3 Moyens de fonctionnement.....	45
4. Profils moyens.....	46
5. Méthodologie.....	73
5.1 Contour administratif retenu.....	73
5.2 évolutions du cadre général de la méthodologie.....	73
5.2.1 Nombre de réponses collectées.....	73
5.2.2 Gestion de la représentativité.....	74
5.2.3 Réponses analysées.....	75
5.3 Estimation du nombre de communes couvertes et du nombre d'établissements de lecture publique.....	79
5.4 Mise en œuvre de l'enquête 2014.....	83
5.4.1 Modalités d'interrogation.....	83
5.4.2 Nombre de réponses prises en compte.....	83
5.4.3 Gestion des points d'accès au livre.....	85
5.4.4 Populations prises en compte.....	85
5.4.5 Pondération mise en place en 2014.....	86
5.4.6 Gestion de la non réponse.....	88
5.4.7 Estimation des intervalles de confiance.....	89

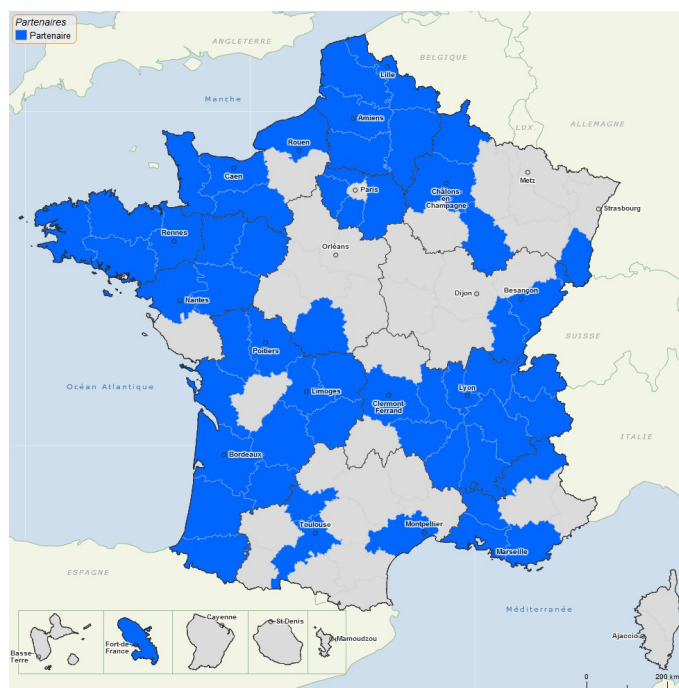


# 1.INTRODUCTION

## 1.1 L'ENQUÊTE NATIONALE ANNUELLE SUR LES DONNÉES DES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES ET INTERCOMMUNALES

L'enquête sur les données 2014 de l'Observatoire de la lecture publique a été conduite en collaboration avec les bibliothèques départementales de 58 Conseils départementaux.

### *Conseils départementaux partenaires de la collecte des données d'activité 2014*



Pour l'année 2014, 10 521 établissements municipaux ou intercommunaux ont été interrogés permettant de collecter les réponses de 8 769 établissements. Six ans plus tôt, en 2008, 4 293 structures seulement avaient pris part à l'enquête, 3 100 réponses avaient été obtenues.

Un tel changement d'échelle a induit une profonde évolution du profil type des répondants. Alors qu'en 2008, plus de 20 % des structures appartenaient à des collectivités de plus de 10 000 habitants, ces grandes collectivités représentent en 2014 moins de 10 % de la base de données. Les nouveaux répondants à l'enquête sont des établissements de taille modeste, peu souvent professionnalisés, qui appartiennent aux réseaux des bibliothèques départementales.

Cette nouvelle méthodologie d'enquête, inaugurée en 2009, a permis de faire sortir de l'ombre tout un ensemble d'équipements de proximité, qui joue un rôle fondamental pour assurer une équité territoriale d'accès à la culture et à l'information, mais assure aussi souvent une mission de cohésion sociale, permettant que des espaces de rencontre et de convivialité continuent d'exister dans des zones rurales isolées. On sait aujourd'hui que la France peut se prévaloir d'un réseau exceptionnellement dense de plus de 7 000 bibliothèques et 9 000 points d'accès au livre. **89 % des Français résident dans une collectivité offrant l'accès à au moins un lieu de lecture.**

Cependant, si la démarche statistique tend à favoriser une approche globale (tout en redonnant à chaque profil d'établissement sa vraie proportion), il faut souligner que coexistent des situations très contrastées d'un territoire à l'autre. Le rapport de l'Inspection générale des bibliothèques sur *L'Équipement des communes et groupements de communes en bibliothèques : lacunes et inégalités territoriales*, remis à la ministre de la Culture et de la Communication en décembre 2015, fait état de lacunes sur le territoire, en particulier dans les petites communes de zones rurales (en raison de ressources limitées), mais aussi parfois dans des communes de plus de 10 000 habitants qui ne sont pas dotées d'une bibliothèque publique. Dans les plus grandes collectivités, la mauvaise qualité du réseau d'annexes ne permet pas toujours d'assurer un service de proximité optimal. Au-delà des problèmes de desserte territoriale, le rapport met en évidence les disparités dans la qualité des locaux et des services, pointant l'insuffisance des petites structures qui ne sont pas des bibliothèques, mais de simples « points d'accès au livre ».

A la suite de ces travaux, l'objectif de la présente synthèse a été d'affiner la description du réseau de lecture publique en distinguant explicitement les plus petits établissements, à partir de deux critères : le niveau de population desservie par la bibliothèque et la typologie des bibliothèques établie par l'Association des directeurs de bibliothèques départementales de prêt (ADB DP).

### Typologie des établissements de lecture selon l'ADB DP

Caractéristiques	Bibliothèques			Points d'accès au livre	
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Points lecture	Dépôts
<b>Crédits d'acquisition tous documents</b>	2 € / habitant	1 € / hab.	0,50 € / hab.		
<b>Horaires d'ouverture</b>	Au moins 12 h / semaine	Au moins 8 h / semaine	Au moins 4 h / semaine		
<b>Personnel <sup>1</sup></b>	1 agent catégorie B filière culture pour 5 000 habitants 1 salarié qualifié pour 2 000 habitants	1 salarié qualifié	Bénévoles qualifiés	Deux ou trois critères de niveau 3 sont respectés	Moins de deux critères de niveau 3 sont respectés
<b>Surface</b>	Local réservé à usage de bibliothèque d'au moins 100 m <sup>2</sup> et 0,07 m <sup>2</sup> par habitant (0,015 m <sup>2</sup> par hab. Pour les villes de plus de 25 000 habitants)	Au moins 50m <sup>2</sup> et 0,04m <sup>2</sup> par habitant	Au moins 25m <sup>2</sup>		

Servant déjà de cadre dans les précédentes synthèses de l'Observatoire de la lecture publique<sup>2</sup>, la typologie et la population ont été utilisées dans la présente synthèse comme critères de tri et de regroupement de certains établissements. **L'analyse générale porte sur les bibliothèques de collectivités de plus de 2 000 habitants.**

Les points d'accès au livre sont traités dans un paragraphe dédié. Leurs activités sont analysées en regard de celles des bibliothèques des collectivités de moins de 2 000 habitants, qui partagent une partie de leurs

- 1 Salarié qualifié : DUT ou DEUST Métiers du livre, titre d'auxiliaire de bibliothèque de l'ABF, BEATEP médiateur du livre ou cycle de formation de base dispensé par une BDP. Un plein temps à partir de 5 000 habitants, un mi-temps de 2 000 à 4 999 habitants, un tiers-temps en dessous de 2 000 habitants.  
Bénévole qualifié : Titre d'auxiliaire de bibliothèque de l'ABF ou cycle de formation de base dispensé par une BDP.
- 2 *Bibliothèques municipales : données d'activité*, synthèses sur les données d'activité 2010, 2011, 2012, 2013 des bibliothèques municipales et intercommunales, ministère de la Culture et de la Communication, Direction générale des médias et des industries culturelles, 2015, <<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Livre-et-Lecture/Bibliotheques/Observatoire-de-la-lecture-publique>>



caractéristiques. Généralement animés par des bénévoles, ces établissements présentent des taux de réponse nettement plus faibles que les autres. Ils sont de plus très mal connus dans les départements qui ne sont pas partenaires de l'enquête de l'Observatoire de la lecture publique. En conséquence, le taux de sondage pour ces deux types de structures est inférieur à 50 %, quand il dépasse 70 % dans les bibliothèques de 2 000 à 5 000 habitants et 80 % au-delà. Par ailleurs, les points d'accès au livre comme les plus petites bibliothèques sont fortement dépendantes des collections, des services et de l'expertise professionnelle des bibliothèques départementales (BDP) : une partie du service dont bénéficie l'utilisateur final est ainsi décrite non dans l'enquête sur les bibliothèques municipales et intercommunales, mais dans celle sur les bibliothèques départementales, qui fait l'objet d'une synthèse particulière<sup>3</sup>.

De façon plus générale, les caractéristiques des bibliothèques sont corrélées au niveau de population desservie et présentées par strates dans les profils moyens proposés en troisième partie du présent document. Les bibliothèques des différentes strates de collectivités présentent des caractéristiques communes qui peuvent, pour certains indicateurs, correspondre à des paliers dans le niveau de l'offre de service.

La description de la desserte du territoire et de la population, précisée cette année dans la deuxième partie de cette introduction, est ainsi à la fois le préalable et un enjeu essentiel de l'analyse des données de la lecture publique.

Les nombreuses dimensions méthodologiques de ce travail sont intégralement décrites en annexe.

---

3 *Bibliothèques départementales de prêt : données d'activité 2010-2013*, ministère de la Culture et de la Communication, Direction générale des médias et des industries culturelles, 2015, <<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Livre-et-Lecture/Bibliotheques/Observatoire-de-la-lecture-publique>>.

## 1.2 DÉNOMBREMENTS

Le travail de recensement des établissements de lecture publique couvre exhaustivement 64 départements ayant fourni des données à jour en 2015 mais n'est que partiel pour les autres.<sup>4</sup> Dès lors, le nombre d'établissements de lecture publique relève d'une estimation basée sur une connaissance avérée ou déduite pour 28 800 communes (78 %) et estimée pour 8 000 communes (22 %). Soulignons toutefois que l'estimation concerne dans 95 % des cas des communes de moins de 2 000 habitants.

En la matière, l'édition des données 2014 de la synthèse annuelle intègre une nouvelle démarche, reposant sur le travail de recensement déjà conduit pour l'année 2011 et complété par les différentes données collectées pour l'organisation des interrogations de 2012 à 2015. Par ailleurs, cette approche se donne un objectif ambitieux de dissociation entre les établissements communaux et intercommunaux. Enfin, cette estimation sera actualisée chaque année à partir des ouvertures, fermetures et changements de périmètres observés annuellement. On trouvera en annexe un cadrage méthodologique de ce travail.

**Grâce à la nouvelle méthode déployée, on peut estimer qu'on dénombre, en 2014, 7 100 bibliothèques auxquelles il convient d'ajouter 9 000 points d'accès au livre (PAL),** soit un cumul de 16 100 lieux de lecture publique. Ces données générales sont volontairement arrondies s'agissant d'une estimation (les valeurs obtenues lors des procédures de calcul sont respectivement de 7 112 et de 8 984 établissements). Au fil des pages suivantes décrivant ces établissements, on retiendra ces résultats non arrondis, le lecteur devant bien avoir à l'esprit qu'il s'agit d'une estimation pour 22 % des communes et que seuls les ordres de grandeur valent réellement. Le travail ne repose pas sur un recensement exhaustif mais une connaissance partielle complétée par des estimations.

### 1.2.1 Communes desservies

Sur les 36 800 communes françaises (intégrant les Départements et Régions d'outre-mer), 12 000 sont desservies par une bibliothèque communale ou intercommunale et 10 400 le sont par un point d'accès au livre.

**Ainsi, un tiers des communes françaises proposent l'accès à une bibliothèque communale ou intercommunale, 28 % des communes proposant un point d'accès au livre.** Ces deux proportions ne se cumulent pas directement, quelques communes pouvant par exemple accéder à une bibliothèque intercommunale et proposer dans le même temps un point d'accès au livre communal. En prenant en compte l'accès général à un établissement de lecture publique, qu'il s'agisse d'une bibliothèque ou d'un point d'accès au livre et qu'il soit communal ou intercommunal, on observe que **21 600 communes sont desservies, soit 59 % d'entre-elles.**

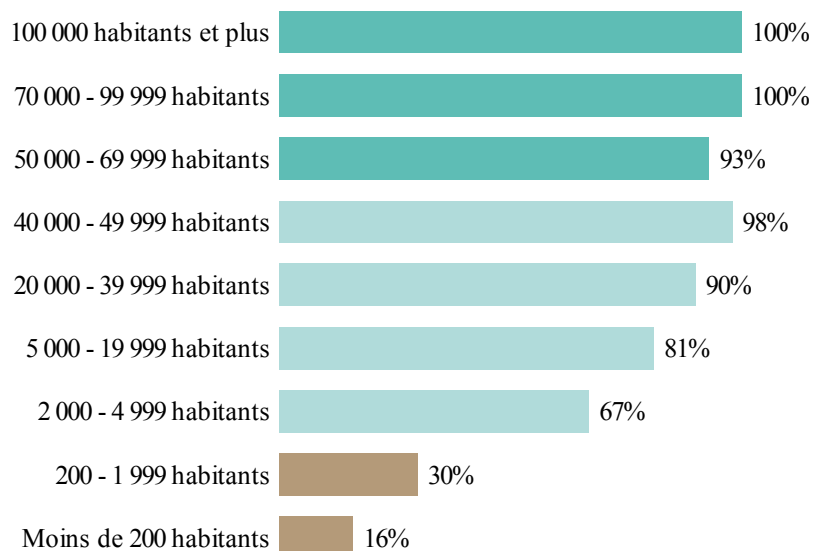
Observer une proportion d'un tiers des communes desservies par une bibliothèque peut apparaître, dans une première lecture, comme un résultat faible. Ce résultat global est cependant très influencé par la situation des petites communes de moins de 2 000 habitants. Rappelons que ces dernières concentrent 85 % de l'ensemble des communes françaises. **Au-delà du seuil de 2 000 habitants, on note que 73 % des communes sont couvertes par une bibliothèque.** En deçà de ce seuil, le résultat n'est plus que de 26 %.

Plus globalement, on observe une très nette corrélation positive entre la population des communes et le fait d'accéder ou non à une bibliothèque communale ou intercommunale. Au-delà de 20 000 habitants, de 90 % à 100 % des communes disposent d'une offre de bibliothèque.

---

4 L'analyse du dénombrement se fonde sur les informations transmises par les 58 départements partenaires de la collecte des données d'activité 2014, ainsi que sur celle de 6 nouveaux départements partenaires de la collecte des données 2015.

**Proportion de communes desservies par une bibliothèque en 2014  
selon la population de la commune**



Source : Traitement du schéma de base probabiliste 2014 (niveau communal)

**Proportion de communes desservies par une bibliothèque et / ou un point d'accès au livre en 2014  
selon la population de la commune**

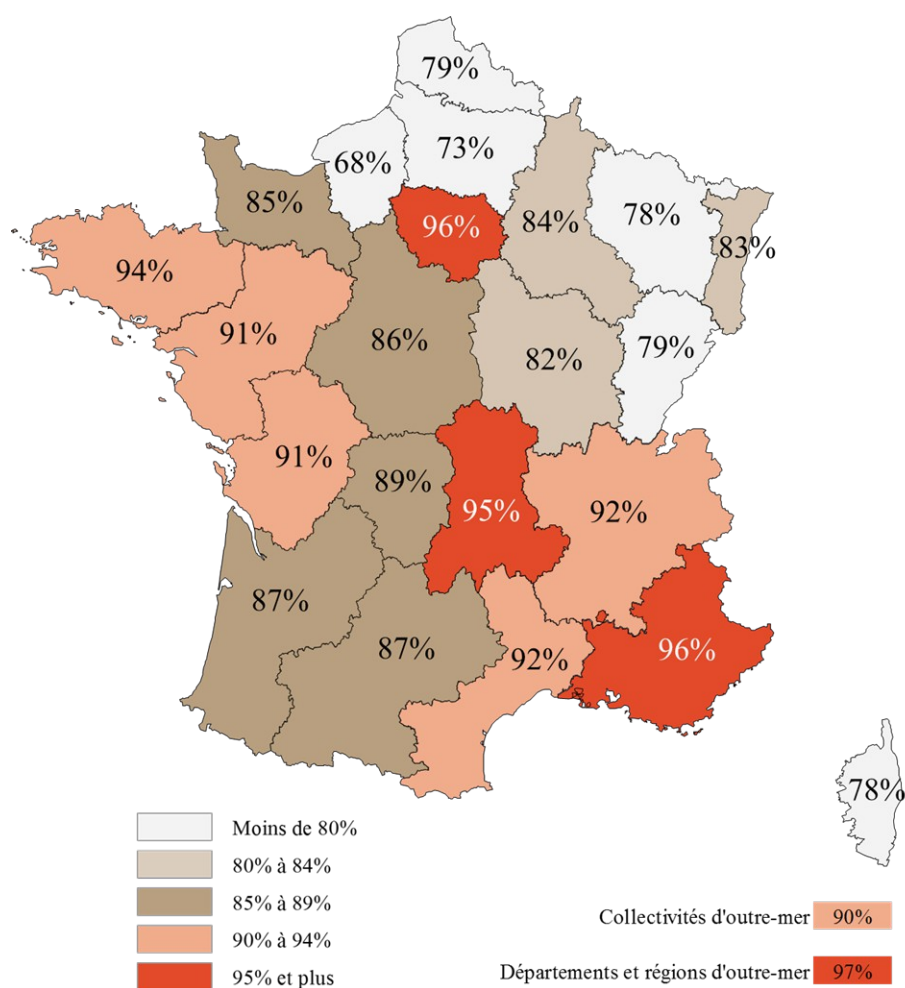
Population des communes	Part des communes accédant à une bibliothèque	Part des communes accédant à un point d'accès au livre	Part des communes accédant à un établissement de lecture publique
Moins de 200 habitants	16%	19%	34%
200 - 1 999 habitants	30%	34%	61%
2 000 - 4 999 habitants	67%	26%	90%
5 000 - 19 999 habitants	81%	13%	93%
20 000 - 39 999 habitants	90%	9%	98%
40 000 - 49 999 habitants	98%	2%	100%
50 000 - 69 999 habitants	93%	7%	100%
70 000 - 99 999 habitants	100%	0%	100%
100 000 habitants et plus	100%	0%	100%
<b>Moins de 2 000 habitants</b>	<b>26%</b>	<b>30%</b>	<b>53%</b>
<b>2 000 habitants et plus</b>	<b>73%</b>	<b>20%</b>	<b>92%</b>
<b>Total</b>	<b>33%</b>	<b>28%</b>	<b>59%</b>

Source : Traitement du schéma de base probabiliste 2014 (niveau communal)

Les communes de 2 000 habitants et plus sont 63 % à proposer l'accès à une bibliothèque municipale et 16 % à une bibliothèque intercommunale. Là encore, la somme de ces proportions (79 %) est supérieure au résultat global d'accès à une bibliothèque (73 %), les habitants d'une même commune pouvant accéder à la fois à une bibliothèque municipale et une bibliothèque intercommunale.

L93 % des communes de 20 000 habitants et plus étant desservies par une bibliothèque contre 32 % pour les communes de moins de 20 000 habitants, on observe mécaniquement un niveau élevé de couverture de la population. **Globalement, 74 % de la population française réside dans une commune lui permettant d'accéder à une bibliothèque, 16 % à un point d'accès au livre. 89 % de la population a accès à un ou plusieurs lieux de lecture.** La proportion moyenne nationale de la population accédant à un établissement de lecture publique connaît de fortes variations régionales, avec un écart de 29 points entre la région la plus couverte et la région la moins couverte.

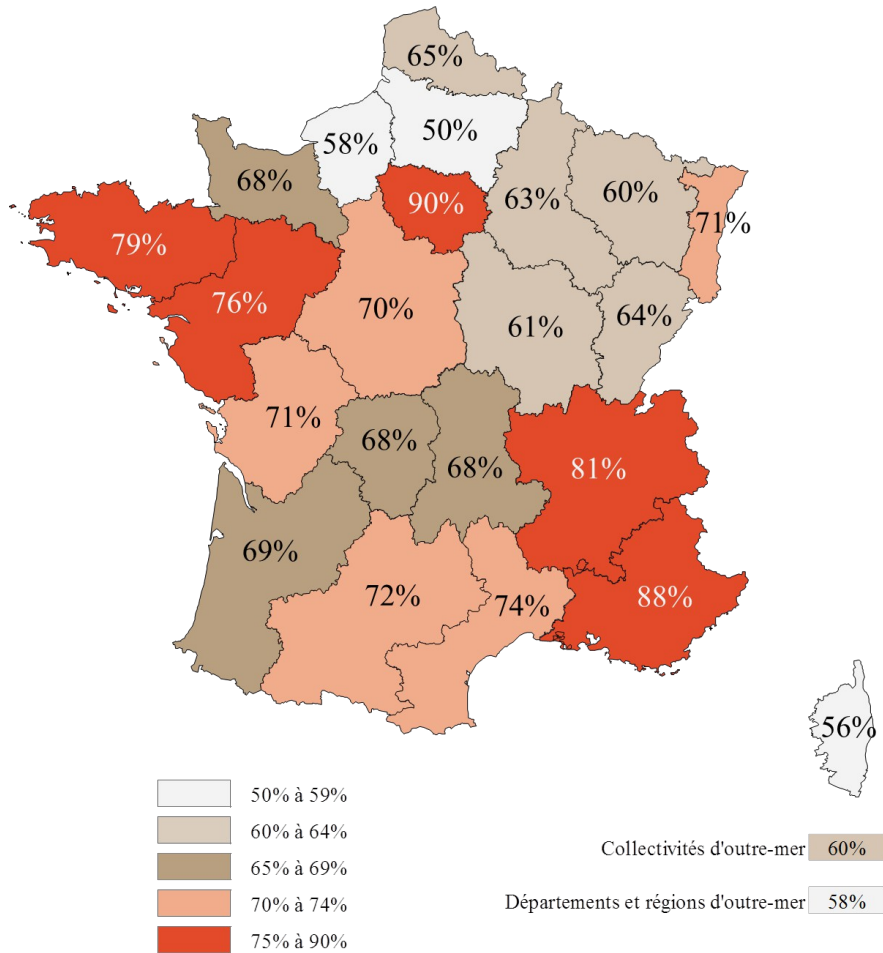
**Proportion de la population desservie par un établissement de lecture publique en 2014 selon les régions (découpage des anciennes régions en vigueur en 2014)**



Source : Traitement du schéma de base probabiliste 2014 (niveau communal et agrégation au niveau régional)

On peut se livrer à un exercice semblable en ne retenant que les populations accédant à une bibliothèque (moyenne nationale de 74%), en excluant les points d'accès au livre. Cet indicateur connaît des variations régionales encore plus conséquentes, dans un rapport de 1 à presque 2 (1,8) entre la région la plus couverte et la région la moins couverte.

**Proportion de la population desservie par une bibliothèque hors points d'accès au livre en 2014 selon les régions (découpage des anciennes régions en vigueur en 2014)**



Source : Traitement du schéma de base probabiliste 2014 (niveau communal et agrégation au niveau régional)

## 1.2.2 Description générale des établissements de lecture publique

### Typologie des bibliothèques

A l'instar des travaux conduits lors des quatre dernières années, les analyses produites distinguent deux grands types d'établissement de lecture, avec d'une part les bibliothèques municipales et d'autre part les points d'accès au livre.

Pour assurer la représentativité des réponses mais également pour l'analyse des résultats tout au long de ce document, cette distinction entre les deux types d'établissement a été retenue. Elle repose sur le niveau agrégé de la typologie proposée par l'Association des Directeurs de Bibliothèques Départementales de Prêt (ADBDP), qui classe les établissements de lecture en deux catégories et cinq profils détaillés (voir page 6).

Parmi les **7 100 bibliothèques** (au sens de la typologie ADBDP), **20 % offrent le meilleur service et se classent au niveau 1** de la typologie ADBDP. Desservant des territoires plus vastes, **ces bibliothèques couvrent 32 % de la population**. 29 % des bibliothèques appartiennent au niveau 2 de la typologie, desservant 29 % de la population française. Enfin, si le niveau 3 regroupe 51 % des bibliothèques, elles ne desservent que 17 % de la population.<sup>5</sup>

De manière globale, une bibliothèque dessert en moyenne 7 400 habitants, 6 fois plus qu'un point d'accès au livre.

#### **Nombre d'établissements de lecture publique en 2014 et population moyenne desservie, selon leur caractérisation ADBDP**

	Nombre d'établissements de lecture publique	Population moyenne desservie
Bibliothèques de niveau 1	1 440	14 900
Bibliothèques de niveau 2	2 051	9 650
Bibliothèques de niveau 3	3 621	3 100
Total bibliothèques	7 112	7 400
Nombre de points de lecture de niveau 4	5 191	1 650
Nombre de dépôts de niveau 5	3 793	550
Total de points d'accès au livre	8 984	1 200
Cumul	16 096	3 950

Source : Traitement du schéma de base probabiliste 2014 (niveau établissement de lecture publique)

Au sein des établissements couvrant 100 000 habitants et plus, on observe une forte proportion de bibliothèques de niveau 1 et 2 (cumul de 92%). Cette proportion décline rapidement avec la baisse de l'ampleur des populations couvertes pour atteindre 9 % pour les populations de moins de 2 000 habitants et, a contrario, 37 % de points d'accès au livre et 33 % de dépôts.

<sup>5</sup> Pour mémoire, certains habitants sont desservis par plusieurs bibliothèques (une intercommunale et une municipale), qui peuvent appartenir à des niveaux différents de la typologie. Ils pourront alors, par exemple, être comptés dans les 32 % de Français desservis par une bibliothèque de niveau 1 et les 29 % desservis par une bibliothèque de niveau 2.

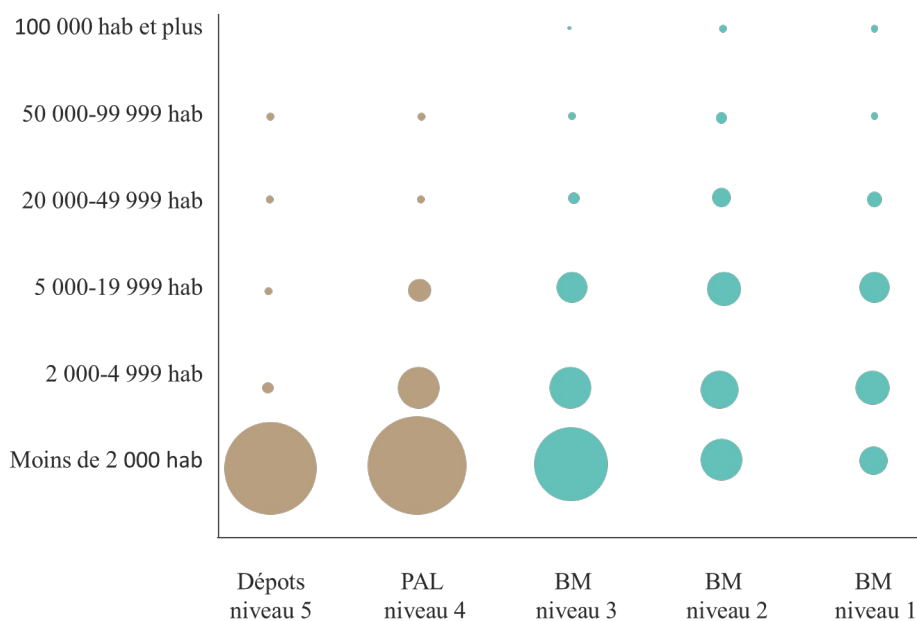
**Nombre d'établissements de lecture publique en 2014**  
selon la caractérisation ADBDP des établissements et les populations couvertes

Population couverte	BM niveau 1	BM niveau 2	BM niveau 3	Point d'accès niveau 4	Dépôt niveau 5	Total
Moins de 2 000 habitants	343 (3%)	739 (6%)	2372 (21%)	4199 (37%)	3717 (33%)	11370 (100%)
2 000-4 999 habitants	494 (19%)	597 (23%)	746 (28%)	717 (27%)	65 (2%)	2619 (100%)
5 000-19 999 habitants	405 (26%)	499 (32%)	425 (27%)	239 (15%)	8 (1%)	1576 (100%)
20 000-39 999 habitants	87 (29%)	124 (42%)	58 (20%)	27 (9%)	1 (0%)	297 (100%)
40 000-49 999 habitants	34 (51%)	23 (34%)	7 (10%)	3 (4%)	0 (0%)	67 (100%)
50 000-69 999 habitants	29 (43%)	25 (37%)	6 (9%)	5 (7%)	2 (3%)	67 (100%)
70 000-99 999 habitants	14 (36%)	22 (56%)	2 (5%)	1 (3%)	0 (0%)	39 (100%)
100 000 habitants et plus	34 (56%)	22 (36%)	5 (8%)			61 (100%)
<b>Total</b>	<b>1440 (9%)</b>	<b>2051 (13%)</b>	<b>3621 (22%)</b>	<b>5191 (32%)</b>	<b>3793 (24%)</b>	<b>16096 (100%)</b>

Source : Traitement du schéma de base probabiliste 2014 (niveau établissement de lecture publique)

Ces données proposent une vision objectivée de ce que sont les 16 100 établissements de lecture publique. L'importance numérique des très petits établissements peut être sans doute mieux visualisée au travers du graphique suivant :

**Nombre d'établissements de lecture publique en 2014**  
selon la caractérisation ADBDP des établissements et les populations couvertes



Source : Traitement du schéma de base probabiliste 2014 (niveau établissement de lecture publique).  
Lecture : l'importance numérique de chaque catégorie (croisement de la caractérisation ADBDP et des populations desservies) est proportionnelle à la taille des ronds.

Un quart des établissements (23%) sont des dépôts implantés au sein des communes de moins de 2 000 habitants. Cependant, malgré leur importance numérique, ils ne concernent que 4 % de l'ensemble de la population ayant accès à un établissement de lecture publique. Dans le même esprit, on note que 24 % des établissements de lecture publique sont des points d'accès au livre desservant moins de 2 000 habitants. A l'opposé, les établissements de lecture publique ne sont constitués que de 3 % de bibliothèques de niveau 1 ou 2 desservant des collectivités de 20 000 habitants et plus, pour 42 % de la population desservie.

Des traitements similaires peuvent être conduits au niveau régional et permettent ainsi d'estimer le nombre d'établissements de lecture publique selon leur caractérisation ADBDP.

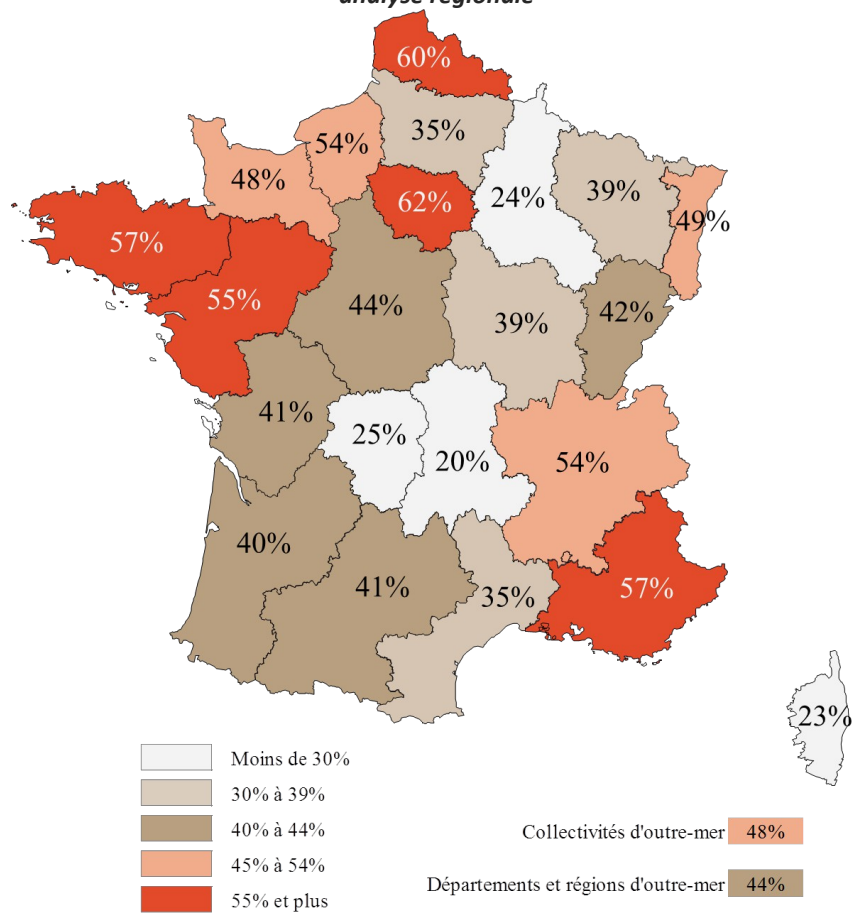
**Estimation régionale du nombre d'établissements de lecture publique en 2014  
selon la caractérisation ADBDP des établissements**

	BM niveau 1	BM niveau 2	BM niveau 3	Total BM	Point d'accès niveau 4	Dépôt niveau 5	Part des BM dans le total
Île-de-France	114	145	174	433	227	44	62%
Champagne-Ardenne	34	47	64	145	186	266	24%
Picardie	31	61	102	194	245	115	35%
Haute-Normandie	33	52	95	180	132	22	54%
Centre	68	93	211	372	244	225	44%
Basse-Normandie	72	72	177	321	203	149	48%
Bourgogne	56	80	160	296	271	193	39%
Nord-Pas-de-Calais	75	106	211	392	231	34	60%
Lorraine	51	64	155	270	211	209	39%
Alsace	48	52	107	207	146	69	49%
Franche-Comté	32	65	114	211	163	133	42%
Pays de la Loire	83	97	264	444	249	118	55%
Bretagne	154	190	226	570	325	106	57%
Poitou-Charentes	70	89	171	330	226	239	41%
Aquitaine	80	114	175	369	327	231	40%
Midi-Pyrénées	72	122	197	391	286	275	41%
Limousin	22	34	40	96	97	184	25%
Rhône-Alpes	146	249	537	932	575	228	54%
Auvergne	51	79	58	188	174	594	20%
Languedoc-Roussillon	60	87	161	308	362	216	35%
Pr.-Alpes-Côte d'Azur	72	113	170	355	188	81	57%
Corse	4	8	14	26	32	54	23%
DROM	8	20	25	53	65	2	44%
Coll. d'outre-mer	6	12	11	29	26	6	48%
<b>Total</b>	<b>1 442</b>	<b>2 051</b>	<b>3 619</b>	<b>7 112</b>	<b>5 191</b>	<b>3 793</b>	<b>44%</b>

Source : Traitement du schéma de base probabiliste 2014 (niveau établissement de lecture publique)



**Estimation de la part des bibliothèques parmi les établissements de lecture publique en 2014, analyse régionale**



Source : Traitement du schéma de base probabiliste 2014 (niveau établissement de lecture publique)

### 1.2.3 Établissements intercommunaux

Du point de vue de l'enquête nationale sur les bibliothèques, un établissement de lecture publique est considéré comme intercommunal si les conditions suivantes sont réunies :

- prise de compétence sur l'équipement par l'EPCI ;
- transfert du personnel à l'EPCI ;
- budget de fonctionnement intercommunal ;
- mêmes conditions d'accès à toutes les bibliothèques du réseau intercommunal pour tous les habitants des communes de l'intercommunalité.

Ces critères sont très restrictifs. Ils n'épuisent pas l'ensemble des modalités de coopération intercommunale observées sur le terrain. En 2016, l'Observatoire de la lecture publique a interrogé les bibliothèques sur l'existence d'un projet de coopération intercommunal : plus de 25 % des répondants ont alors signalé mettre en œuvre un tel projet.

En revanche, si l'on cantonne l'analyse aux critères de transfert de la bibliothèque à l'EPCI listés ci-dessus, l'organisation intercommunale de la lecture publique reste très largement minoritaire : elle ne concerne qu'un peu moins de 400 établissements soit environ 5 % des bibliothèques et moins de 1 % des points d'accès au livre.

**Répartition des établissements de lecture publique en 2014  
selon leur statut et leur caractère communal ou intercommunal.**

	Nombre de bibliothèques	Nombre de points d'accès au livre	Cumul
Nombre d'établissements de lecture publique de niveau communal	42%	55%	97%
Nombre d'établissements de lecture publique de niveau intercommunal	2%	1%	3%
Cumul	44%	56%	100%

Source : Traitement du schéma de base probabiliste 2014 (niveau établissement de lecture publique)

En moyenne, les établissements intercommunaux desservent 17 communes, un quart d'entre eux desservant 6 communes ou moins, un autre quart desservant 23 communes ou plus.

En ne s'intéressant qu'aux seules bibliothèques (à l'exclusion des points d'accès au livre), il convient de souligner que près de la moitié d'entre elles (49 %) desservent des populations de moins de 2 000 habitants. Dans la même logique, les trois quarts des bibliothèques couvrent moins de 5 000 habitants. Le tissu des bibliothèques est donc constitué d'un très grand nombre d'établissements couvrant des zones rurales. Cependant, ces « petites » bibliothèques ne touchent que 17 % des populations desservies par une bibliothèque.

Dans cet univers, les bibliothèques intercommunales sont mécaniquement peu nombreuses, le regroupement des communes ayant pour objectif de mutualiser les collections et les services pour un plus grand nombre d'habitants (et donc de faire changer de tranches les établissements).

La part des établissements intercommunaux devient significative à partir des populations couvertes de 20 000 à 39 999 habitants (20 %), niveau atteint par les regroupements des petites communes. A partir de 50 000 habitants, la proportion des établissements intercommunaux oscille entre 35 % et 40 %.

**Répartition des bibliothèques en 2014  
selon les populations desservies et leur caractère communal ou intercommunal.**

Population desservie (de niveau communal ou intercommunal)	Nombre de bibliothèques de niveau communal	Nombre de bibliothèques de niveau intercommunal	<b>Total</b>	Répartition des bibliothèques	Part des établissements intercommunaux
Moins de 2 000 habitants	3 446	8	<b>3 454</b>	49%	0%
2 000 - 4 999 habitants	1 794	43	<b>1 837</b>	26%	2%
5 000 - 19 999 habitants	1 181	148	<b>1 329</b>	19%	11%
20 000 - 39 999 habitants	216	54	<b>270</b>	4%	20%
40 000 - 49 999 habitants	54	10	<b>64</b>	1%	16%
50 000 - 69 999 habitants	40	21	<b>60</b>	1%	35%
70 000 - 99 999 habitants	24	14	<b>38</b>	1%	37%
100 000 habitants et plus	36	24	<b>60</b>	1%	40%
<b>Total</b>	<b>6 790</b>	<b>322</b>	<b>7 112</b>	<b>100%</b>	<b>5%</b>

Source : Traitement du schéma de base probabiliste 2014 (niveau établissement de lecture publique)

Les mêmes analyses peuvent être conduites pour les points d'accès au livre (tableau ci-dessous). Principal enseignement, 97% des points d'accès au livre desservent des populations de moins de 5 000 habitants.

**Répartition des points d'accès au livre en 2014  
selon les populations desservies et leur caractère communal ou intercommunal.**

Population desservie (de niveau communal ou intercommunal)	Nombre de points d'accès au livre de niveau communal	Nombre de points d'accès au livre de niveau intercommunal	<b>Total</b>	Répartition des points d'accès au livre	Part des établissements intercommunaux
Moins de 2 000 habitants	7 911	4	<b>7 915</b>	88%	0%
2 000-4 999 habitants	775	7	<b>782</b>	9%	1%
5 000-19 999 habitants	202	45	<b>247</b>	3%	18%
20 000-39 999 habitants	22	7	<b>29</b>	0%	23%
40 000-49 999 habitants	1	2	<b>3</b>	0%	66%
50 000-69 999 habitants	4	3	<b>7</b>	0%	43%
70 000-99 999 habitants	0	1	<b>1</b>	0%	100%
100 000 habitants et plus	0	0	<b>0</b>	0%	100%
<b>Total</b>	<b>8 915</b>	<b>69</b>	<b>8 984</b>	<b>100%</b>	<b>1%</b>

Source : Traitement du schéma de base probabiliste 2014 (niveau établissement de lecture publique)

On peut enfin estimer que 200 établissements de lecture publique de niveau intercommunal interviennent sur des territoires couverts également, totalement ou partiellement, par une offre communale. Toujours à titre estimatif, 1 300 communes seraient concernées par cette problématique de double niveau d'offre pour environ 3,7 millions d'habitants.

## 1.3 DONNÉES NATIONALES EXTRAPOLÉES

*Principaux indicateurs descriptifs de l'activité des bibliothèques et des points d'accès au livre en 2014, valeur moyenne par établissement et valeur extrapolée*

		Bibliothèques	Points d'accès au livre	Estimation du nombre total cumulé national
	Nombre d'établissements de lecture publique	7 100	9 000	16 100
		Valeur moyenne pour les bibliothèques	Valeur moyenne pour les points d'accès au livre	Valeur extrapolée au niveau national
E103	Nombre d'emprunteurs actifs	1 050	155	8 850 000
E239	Nombre total de prêts	35 650	2 925	279 440 000
E203	Nombre de prêts de livres	26 585	2 820	214 133 500
D128	Collections, livres imprimés	18 873	3 217	162 951 300
D409	Collections, documents sonores	2 020	35	14 657 000
D411	Collections, documents vidéo	795	15	5 779 500
D129	Acquisitions, livres imprimés	1 045	170	8 949 500
D410	Acquisitions, documents sonores	115	3	843 500
D412	Acquisitions, vidéos	95	3	701 500
F714	Dépenses totales d'acquisitions (documents imprimés, sur support et collections électroniques)	20 670€	1 475€	160 032 000€
F712	Dépenses d'acquisitions de documents imprimés	19 915€	1 420€	154 176 500€
G101	Personnels hors bénévoles	4,7	0,6	38 770
G132	ETPT toutes catégories hors bénévoles	3,9	0,3	30 390
G129	Nombre de bénévoles	5,5	4,2	76 850
F201	Dépense totale pour le personnel	151 300€	9 490€	1 159 640 000€
F101	Total des dépenses d'investissements	37 150€	3 120€	291 845 000€

## 2. ACTIVITÉS DES BIBLIOTHÈQUES EN 2014

### 2.1 ACCÈS ET SERVICES

#### 2.1.1 Bâtiments

La surface moyenne des bâtiments de bibliothèques dans les collectivités de 2 000 habitants et plus est de 820 m<sup>2</sup> environ. Ce résultat est stable par rapport aux années précédentes. Ceci représente une **surface moyenne de 0,06 m<sup>2</sup> par habitant**, très légèrement inférieure à la préconisation générale de 0,07 m<sup>2</sup> par habitant. Il faut néanmoins rappeler qu'une bibliothèque de collectivité de plus de 25 000 habitants est considérée comme relevant de la catégorie 1 de la typologie de l'ADBPD (voir page 6) dès lors que sa surface est d'au moins 0,015 m<sup>2</sup> par habitant.

En valeur absolue, le nombre moyen de m<sup>2</sup> de locaux de lecture publique est cependant élevé dans les grandes collectivités et croît rapidement à mesure de la taille de la population, pour deux raisons : l'augmentation du nombre d'annexes dans les réseaux de bibliothèques de grandes collectivités, qui induit une surface cumulée importante, et l'existence de grands équipements centraux dans les agglomérations, notamment en région.

#### Surface des bibliothèques

	Population couverte	Surface : ratio par habitant (m <sup>2</sup> )	Surface moyenne par établissement (m <sup>2</sup> )
	100 000 habitants et plus	0,05	10 392
	40 000 à 99 999 habitants	0,06	3 377
Bibliothèques	20 000 à 39 999 habitants	0,06	1 707
	5 000 à 19 999 habitants	0,07	632
	2 000 à 4 999 habitants	0,07	230
	<b>Ensemble des bibliothèques</b>	<b>0,06</b>	<b>820</b>

Taux d'imputation 3 %

Le rapport sur *L'équipement des communes et groupements de communes en bibliothèques : lacunes et inégalités territoriales*, remis en décembre 2015 par l'Inspection générale des bibliothèques à la ministre de la Culture et de la Communication, rappelait par ailleurs que la donnée concernant la surface des bibliothèques n'était qu'un aspect de l'analyse du niveau de la desserte territoriale. Il peut masquer des qualités d'équipement contrastées sur le terrain. Bien des bâtiments construits dans les années 1960 à 1990 nécessiteraient des travaux de rénovation pour qu'ils soient adaptés à l'évolution des usages. Les zones rurales demeurent moins bien équipées que les zones urbaines. La qualité de nouveaux équipements centraux dans les villes, avec des surfaces satisfaisantes, ne doit pas faire oublier les insuffisances de certains réseaux d'annexes qui assurent un service de proximité.

L'effort de développement et de modernisation du bâti reste par conséquent une nécessité, prise en charge par les collectivités locales, avec le soutien de l'État, notamment grâce à la dotation générale de décentralisation.

## 2.1.2 Horaires

Le temps d'ouverture moyen dans les bibliothèques est de 14 heures hebdomadaires. Ce chiffre, établi à partir des données de l'ensemble du réseau, est stable depuis 2010. Il est souvent avancé pour faire état de la faible amplitude d'ouverture des bibliothèques françaises, par opposition à celle des établissements d'autres pays européens ou des États-Unis.

Si cette faible amplitude est une réalité, il faut néanmoins rappeler que la moyenne française résulte aussi de la densité exceptionnelle du réseau de petites bibliothèques. Si l'on considère le nombre moyen d'heures d'ouverture  **dans les bibliothèques de collectivités de 2 000 habitants minimum, l'amplitude s'élève à 20 heures hebdomadaires.**

L'indicateur des horaires d'ouverture est particulièrement sensible à des variations liées aux tailles des réseaux de bibliothèques et de collectivités. Ainsi, dans les collectivités de 20 000 habitants et plus, le nombre moyen d'heures d'ouverture hebdomadaire avoisine 30 heures (28 heures dans les collectivités de 20 000 habitants et 33 heures à partir de 50 000 habitants). Les bibliothèques de collectivités de 100 000 habitants ouvrent en moyenne 41 heures par semaine.

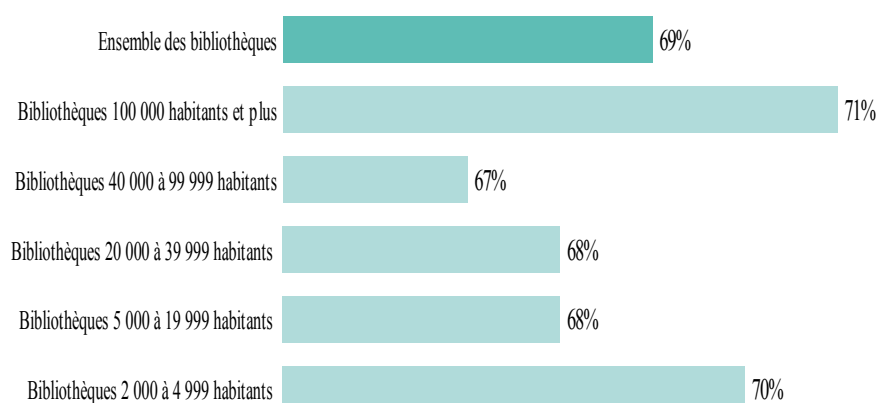
Un ensemble d'études et d'ouvrages récents éclairent cette question des horaires d'ouverture des bibliothèques. Le ministère de la Culture et de la Communication et l'Association des bibliothécaires de France ont notamment coédité en 2014 le livre *Ouvrir grand la médiathèque : faire évoluer les horaires d'ouverture*, auquel le lecteur pourra se reporter pour plus de détail.

## 2.1.3 Accessibilité

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées prévoyait que l'ensemble des établissements recevant du public devaient être accessibles en 2015. Compte-tenu de l'ampleur des chantiers bâtis, des aménagements de cette obligation ont été rendus possibles par la mise en place des agendas d'accessibilité programmée (Ad'ap) permettant aux collectivités de poursuivre la mise en accessibilité de leurs équipements au-delà de l'échéance de 2015.

Un premier bilan en 2014 permet de mesurer que 70 % des bâtiments de bibliothèques sont accessibles au sens de la loi du 11 février 2005. Ces proportions sont les mêmes dans les différents niveaux de collectivités.

**Proportion de bibliothèques accessibles aux personnes en situation de handicap en 2014**



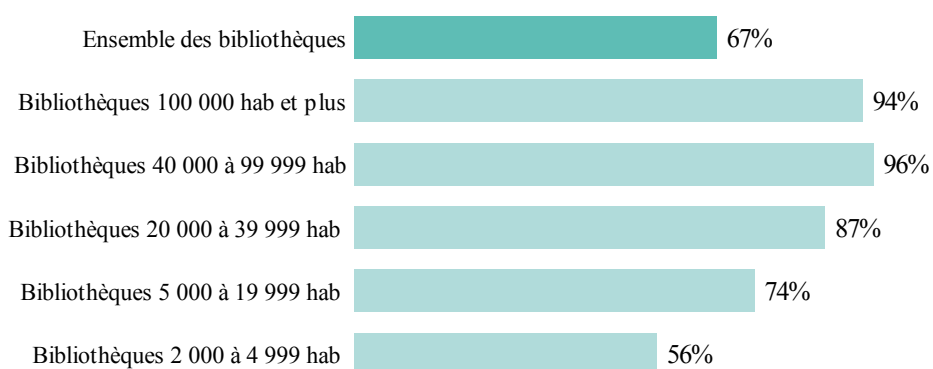
Environ 30 % des bâtiments restent à mettre aux normes.

Certaines bibliothèques peuvent également travailler sur la mise à disposition de postes informatiques équipés d'aides matérielles et logicielles pour les usagers empêchés. Si cette offre est presque inexistante dans les petites collectivités, 20 à 30 % des bibliothèques de collectivités de 20 000 à 100 000 habitants proposent ce type de dispositif et près de la moitié des plus grandes bibliothèques (46%).

## 2.1.4 Présence en ligne

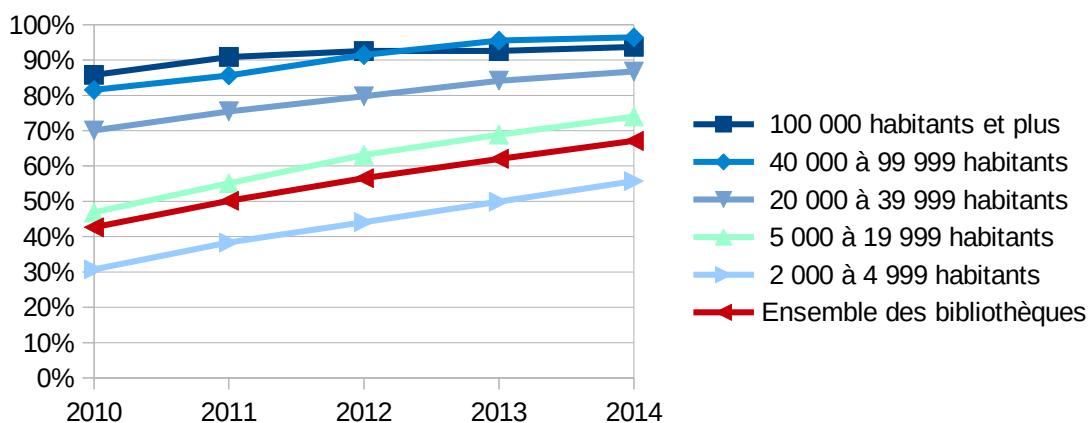
Toutes les bibliothèques (collectivités de 2 000 habitants et plus) ne disposent pas encore d'un site internet dédié (hors pages sur le site de la collectivité). La presque totalité des bibliothèques de 40 000 habitants et plus (97%) en est dotée, mais c'est loin d'être le cas des bibliothèques de moins de 5 000 habitants (56%).

**Part des bibliothèques dotées d'un site internet dédié**



Depuis 2010, ce nombre est en constante progression.

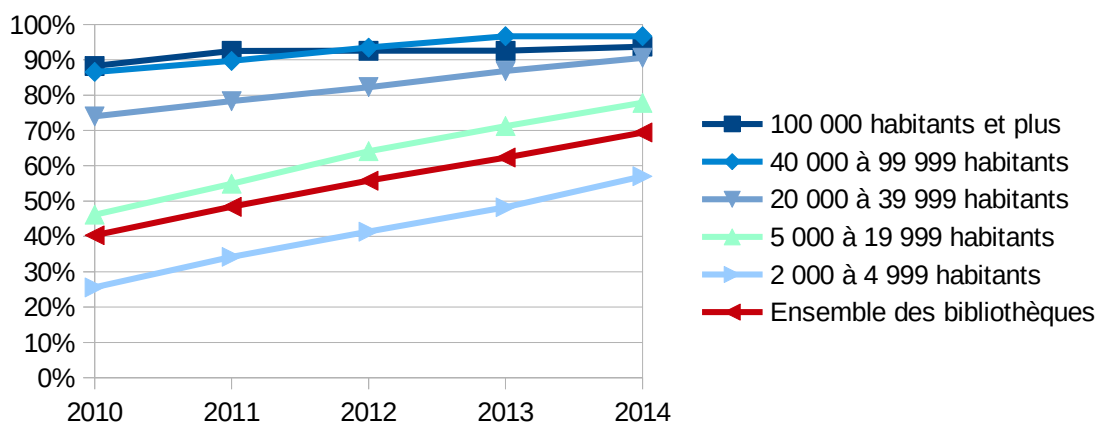
**Evolution de la part des bibliothèques dotées d'un site internet dédié entre 2010 et 2014**



La présence en ligne des bibliothèques n'est cependant pas limitée au site internet, puisque certaines peuvent disposer de pages sur le site de leur collectivité avec notamment un catalogue en ligne. 69 % des bibliothèques de 2 000 habitants et plus ont d'un catalogue en ligne en 2014, soit légèrement plus que le taux de bibliothèques ayant un site internet. Ce taux est en hausse continue depuis 2010 (11 points supplémentaires entre 2013 et 2014).



**Evolution de la part des bibliothèques dotées d'un catalogue en ligne entre 2010 et 2014**



On peut considérer ces services en ligne comme une modalité d'extension de l'accès aux services de la bibliothèque, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

En revanche, pour que ces services soient accessibles à tous, les bibliothèques doivent mieux faire. Le « **baromètre de l'accessibilité numérique en bibliothèque** », publié par le ministère de la Culture et de la Communication en 2016, a en effet mis en lumière que sur un échantillon de 130 bibliothèques tirées au sort, aucune ne disposait d'une page conforme au RGAA (référentiel général d'accessibilité des administrations) ou n'affichait d'attestation de conformité.<sup>6</sup>

<sup>6</sup> Baromètre de l'accessibilité numérique en bibliothèque 2016, <<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Livre-et-Lecture/Actualites/Barometre-de-l-accessibilite-numerique-2016>>

## 2.2 USAGES ET USAGERS

### 2.2.1 Emprunteurs actifs

Il est choisi de retenir le nombre des emprunteurs actifs pour l'analyse des données de préférence à celui des inscrits actifs, car il concerne l'ensemble des bibliothèques interrogées, alors que la question relative au nombre d'inscrits actifs n'est adressée qu'aux seuls établissements destinataires d'un questionnaire complet.<sup>7</sup>

En 2014, les bibliothèques de collectivités de 2 000 habitants et plus comptent environ 1 830 inscrits emprunteurs actifs, c'est-à-dire des personnes ayant emprunté au moins un document au cours de l'année 2014.

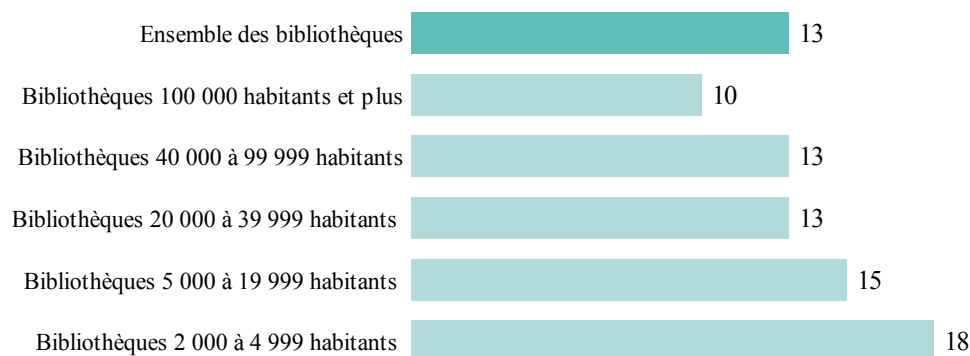
#### Nombre moyen d'emprunteurs actifs par bibliothèque en 2014

Type	Population couverte	Nombre moyen par établissement
	100 000 habitants et plus	22 590
	40 000 à 99 999 habitants	7 341
Bibliothèques	20 000 à 39 999 habitants	3 552
	5 000 à 19 999 habitants	1 445
	2 000 à 4 999 habitants	562
	<b>Ensemble des bibliothèques</b>	<b>1 827</b>

Taux d'imputation 6 %

En moyenne, 13 % des habitants desservis par une bibliothèque sont emprunteurs actifs.

#### Nombre d'emprunteurs en bibliothèque en 2014 : ratio pour 100 habitants



<sup>7</sup> Les bibliothèques des réseaux des BDP partenaires reçoivent un questionnaire de type « abrégé ». Les autres bibliothèques reçoivent un questionnaire de type « complet », comportant des questions supplémentaires et qui peut être enrichi d'une page dédiée aux collections patrimoniales lorsque les établissements conservent de tels fonds.

Ce taux est stable depuis 2010.

**Nombre d'emprunteurs en bibliothèque  
2010-2014 : ratio pour 100 habitants**

	Population couverte	2010	2011	2012	2013	2014
Biblio- thèques	100 000 habitants et plus	10	10	10	10	10
	40 000 à 99 999 habitants	13	13	12	13	13
	20 000 à 39 999 habitants	13	13	13	13	13
	5 000 à 19 999 habitants	16	15	16	16	15
	2 000 à 4 999 habitants	18	17	18	17	18
	<b>Ensemble des bibliothèques</b>	<b>14</b>	<b>13</b>	<b>13</b>	<b>13</b>	<b>13</b>

Le nombre d'emprunteurs actifs est légèrement inférieur à celui des inscrits actifs, qui détiennent une carte de lecteur en cours de validité mais n'utilisent pas forcément le service de prêt de documents. Si les deux groupes se confondent dans les petites bibliothèques, la variété des services offerts par les bibliothèques plus importantes peut susciter des inscriptions pour des usages autres que l'emprunt. Les inscrits actifs représentent environ 17 % de la population. Cependant, ce chiffre même ne rend pas compte des usages réels de la bibliothèque : la bibliothèque est un lieu de vie, de travail, de citoyenneté, avec une véritable programmation culturelle. D'accès libre et gratuit, la bibliothèque propose de nombreux services qui peuvent être utilisés sans inscription préalable. A ce titre, il semble plus judicieux de retenir la donnée de fréquentation que celle du nombre d'inscrits pour rendre compte de l'activité des bibliothèques.

## 2.2.2 Fréquentation

Mesurer la fréquentation des bibliothèques est compliqué. L'inscription n'est pas obligatoire pour entrer dans la bibliothèque, s'y installer un moment et consulter des documents. En l'absence de billetterie, des systèmes de comptage automatique des entrées ont été mis en place dans certains établissements, mais ils demeurent insuffisamment répandus dans les petites bibliothèques. En outre, les professionnels de terrain savent que ces dispositifs ne sont pas entièrement fiables. C'est pourquoi les données de fréquentation sont à la fois essentielles, mais difficiles à consolider. Parmi les différents indicateurs présentés dans la synthèse, la donnée de fréquentation est la seule à avoir un taux d'imputation de près de 50 %. Plus la collectivité est petite, plus faible est la probabilité que l'équipement dispose d'un compteur d'entrées. Dans les collectivités de 10 000 habitants et moins, les taux de réponse à la question du nombre de visites sont particulièrement faibles. Le lecteur doit garder à l'esprit ces réserves en prenant connaissance des résultats suivants.

En moyenne, une bibliothèque a enregistré 30 300 visites en 2014.

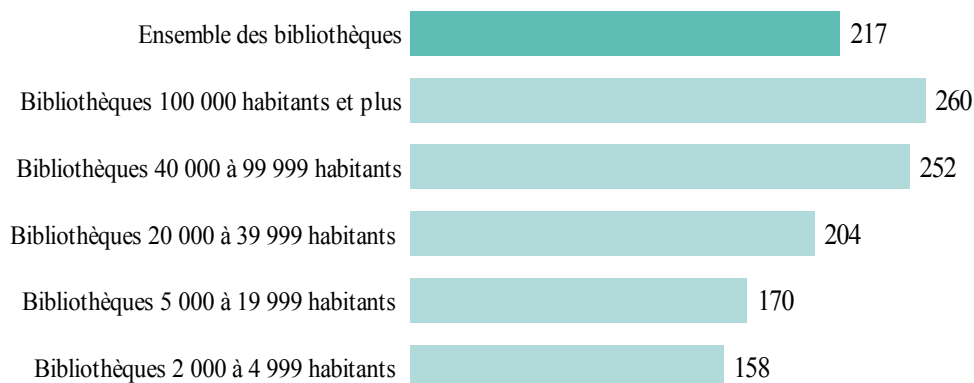
**Nombre moyen de visites par bibliothèque**

	Population couverte	Nombre moyen par établissement
Bibliothèques	100 000 habitants et plus	578 400
	40 000 à 99 999 habitants	146 900
	20 000 à 39 999 habitants	56 500
	5 000 à 19 999 habitants	16 200
	2 000 à 4 999 habitants	5 000
	<b>Ensemble des bibliothèques</b>	<b>30 300</b>

Taux d'imputation 48 %

Le nombre d'entrées n'est pas celui des personnes fréquentant la bibliothèque. **Le ratio de 217 visites pour 100 habitants** indique que les personnes se sont rendues dans l'établissement plusieurs fois dans l'année. On ne peut cependant en déduire le nombre de visites de la bibliothèque au cours de l'année pour chaque usager, puisque la bibliothèque n'est pas fréquentée par l'ensemble de la population.

#### **Ratio du nombre d'entrées en bibliothèque pour 100 habitants**



On remarque que, plus que d'autres indicateurs, le nombre d'entrées est sensible à la taille de la collectivité. De grandes disparités sont observées entre les différentes tranches de population, non seulement en valeurs absolues, mais également en ratio par habitant. La taille critique de 20 000 habitants apparaît comme un premier seuil, le second étant celui de 40 000 habitants. Ce sont également des seuils à partir desquels la donnée est plus pertinente. D'une part, parce que les établissements sont davantage susceptibles d'être équipés de compteurs. D'autre part parce que, de façon générale, ils ont plus de chances de connaître des usages autres que l'emprunt – même si des petites collectivités construisent également une programmation culturelle dense et des services diversifiés.

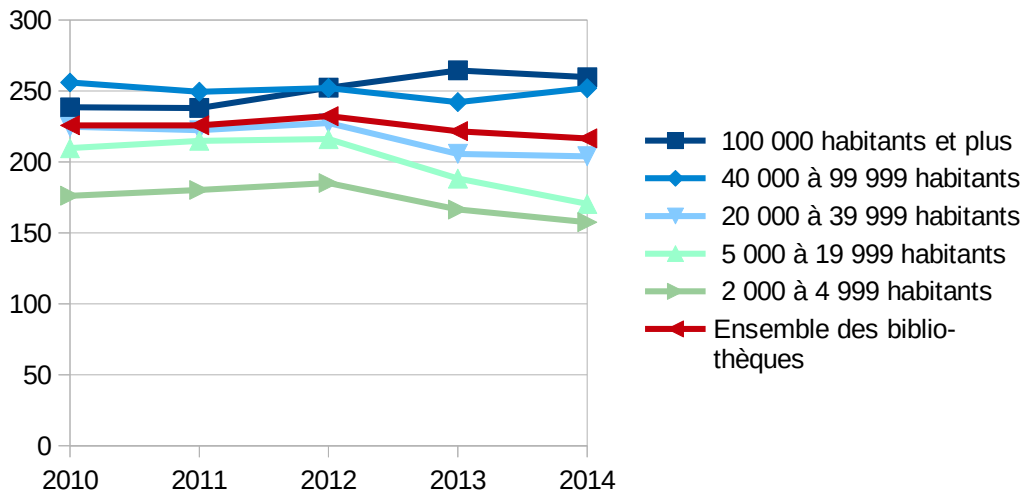
#### **Evolution des taux de fréquentation**

	Population couverte	2010/2011	2011/2012	2012/2013	2013/2014
Biblio- thèques	100 000 habitants et plus	0%	6%	5%	0%
	40 000 à 99 999 habitants	-3%	2%	-4%	5%
	20 000 à 39 999 habitants	-1%	3%	-10%	0%
	5 000 à 19 999 habitants	3%	1%	-13%	-9%
	2 000 à 4 999 habitants	3%	3%	-9%	-6%
<b>Ensemble des bibliothèques</b>		<b>0%</b>	<b>4%</b>	<b>-4%</b>	<b>-2%</b>

**Dans l'ensemble, la fréquentation ne s'érode que légèrement.** Elle demeure stable, voire en légère hausse, dans les collectivités de plus de 20 000 habitants.

### Evolution de la fréquentation entre 2010 et 2014 : taux pour 100 habitants

Nombre de visites



### 2.2.3 Visites du site internet de la bibliothèque

Aujourd'hui, les données d'usage de la bibliothèque ne peuvent pas être limitées à la fréquentation et aux prêts physiques. Les services numériques constituent une part importante de l'offre de lecture publique et leur utilisation doit être pleinement prise en compte comme un usage de la bibliothèque. En complément des données de fréquentation du bâtiment, il convient par conséquent d'analyser les données de consultation en ligne, au premier rang desquelles figurent les connexions au site internet de la bibliothèque.

L'Observatoire de la lecture publique ne collecte pas de données relatives au nombre de connexions aux sites internet des bibliothèques auprès des établissements des réseaux BDP : les moyennes présentées correspondent par conséquent à des établissements relativement importants et professionnalisés. Seules les collectivités de plus de 2 000 habitants sont prises en compte dans l'analyse. Sont également écartées les réponses zéro, indiquant des bibliothèques dépourvues de site internet.

Sous ces deux conditions, on comprend que les statistiques de connexions aux sites des bibliothèques soient relativement élevées. **On compte en moyenne 20 400 connexions à distance**, auxquelles pourraient être ajoutées 4 500 connexions depuis les postes informatiques mis à disposition dans les emprises des bibliothèques. Le seul chiffre des connexions à distance équivaut à un ratio de plus d'1 connexion par habitant en 2014.

**Entre 2010 et 2014, ce chiffre moyen a presque doublé, passant de 11 200 à 20 400.** Même si les facteurs d'explication sont certainement multiples, on peut supposer un lien de causalité avec la diversification de l'offre en ligne des bibliothèques : catalogues, services de référence, bibliothèques numériques patrimoniales et documentation électronique, mais également contenus produits par les bibliothèques comme des ressources pédagogiques ou des captations... Cette offre semble intéresser un nombre croissant d'utilisateurs, que ceux-ci fréquentent ou non la bibliothèque physique.

## 2.2.4 Prêts de documents et nombre de consultations de ressources numériques

L'emprunt de documents physiques et la consultation de ressources numériques ne sont que deux des usages possibles des bibliothèques. Les données sur les prêts et consultations en ligne demeurent néanmoins des indicateurs intéressants pour mesurer l'intensité des usages de la bibliothèque.

**Les bibliothèques ont effectué environ 5 prêts de documents physiques par habitant en 2014.**

### *Nombre moyen de prêts de documents physiques dans les bibliothèques en 2014*

	Population couverte	Ratio pour un habitant	Nombre moyen par établissement
	100 000 habitants et plus	4,33	964 500
	40 000 à 99 999 habitants	4,86	283 300
Bibliothèques	20 000 à 39 999 habitants	4,74	131 400
	5 000 à 19 999 habitants	4,98	47 300
	2 000 à 4 999 habitants	4,35	13 900
	<b>Ensemble des bibliothèques</b>	<b>4,65</b>	<b>65 000</b>

Taux d'imputation 6 %

Le chiffre moyen de 5 documents prêtés par habitant n'évolue pas depuis 2010. **La courbe des prêts n'accuse qu'une très légère baisse de 2 % entre 2012 et 2013, puis 3 % entre 2013 et 2014.** Le nombre moyen de prêts de livres imprimés est d'une parfaite stabilité depuis 2012, après une légère hausse en 2010 et 2011. Ce sont essentiellement les prêts de documents sonores qui expliquent la diminution légère.<sup>8</sup>

**Cette stabilité du prêt de documents physiques suggère que les usages numériques ne se sont pas substitués, mais ajoutés aux usages physiques.** Comme les connexions au site internet, les usages des documents numériques ne sont mesurés dans l'enquête nationale que sur les bibliothèques susceptibles d'acquérir ce type de ressources (établissements destinataires du questionnaire complet) et l'analyse ci-dessous porte uniquement sur les établissements effectivement acquéreurs.

Le nombre moyen de contenus consultés pour les lieux qui proposent des ressources numériques est de 6 300. Ce résultat comprend tous types de documents numériques : livres, encyclopédies et dictionnaires, presse, logiciels d'auto-formation et contenus audiovisuels. Il est très sensible au niveau de la population.

8 *Bibliothèques municipales : données d'activité 2013*, ministère de la Culture et de la Communication, Direction générale des médias et des industries culturelles, 2015, p.61-62 <<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Livre-et-Lecture/Bibliotheques/Observatoire-de-la-lecture-publique>>

### Nombre de contenus numériques consultés

	Population couverte	Ratio pour 100 habitants	Nombre moyen par établissement
	100 000 habitants et plus	25	53 700
	40 000 à 99 999 habitants	18	11 100
Bibliothèques	20 000 à 39 999 habitants	19	5 500
	5 000 à 19 999 habitants	29	4 100
	2 000 à 4 999 habitants	17	500
	<b>Ensemble des bibliothèques</b>	<b>23</b>	<b>6 300</b>

La faiblesse des moyennes dans les plus petites collectivités est certainement la conséquence d'une offre de ressources moins diversifiée, qui génère mécaniquement un nombre moindre de consultations. En revanche, les professionnels sur le terrain témoignent d'une réelle appétence du public pour les ressources numériques, quel que soit le territoire, sous réserve qu'un travail de communication et de médiation accompagne la mise en place du service.

Ces données ne sont que les premières indications d'une rapide intensification des usages, qui répond à une généralisation progressive de l'offre (voir page 34). Issues de questions récemment intégrées au formulaire de l'Observatoire, elles ne permettent pas encore une analyse rétrospective sur plusieurs années. Elles pourront néanmoins évoluer de façon significative dans les prochaines années et continueront de faire l'objet d'une observation attentive.

## 2.3 MOYENS

### 2.3.1 Personnel

Au niveau national, les bibliothèques territoriales (municipales et intercommunales) représentent près de 30 000 équivalents temps plein. Environ 33 000 personnes, fonctionnaires titulaires ou agents contractuels, travaillent dans les bibliothèques municipales et intercommunales.

Ceci représente **une moyenne de 8 agents salariés par bibliothèque de collectivité de plus de 2 000 habitants, soit 7 équivalents temps plein.**

Ces moyennes ne sont cependant guère opérantes, tant est forte la disparité entre les bibliothèques des collectivités de moins de 5 000 habitants, dotées de 2 agents en moyenne, celles de 20 000 habitants avec déjà 16 agents salariés, et celles des collectivités de 100 000 habitants et plus, où la moyenne approche 130 agents. Le ratio du nombre d'agents pour 10 000 habitants est plus significatif :

#### *Nombre moyen d'agents par bibliothèque*

	Population couverte	Ratio pour 10 000 habitants	Nombre moyen par établissement
Bibliothèques	100 000 habitants et plus	6	128
	40 000 à 99 999 habitants	7	40
	20 000 à 39 999 habitants	6	16
	5 000 à 19 999 habitants	6	6
	2 000 à 4 999 habitants	6	2

*Taux d'imputation 3 %*

L'analyse par ratio permet de démontrer une homogénéité des ressources humaines en termes de nombre d'agents, qui ne doit pas masquer que les agents sont tendanciellement plus qualifiés dans les grandes collectivités. Les données correspondantes en équivalents temps plein corroborent ces observations :

#### *Nombre moyen d'ETPT par bibliothèque*

	Population couverte	Ratio pour 10 000 habitants	Nombre moyen par établissement
Bibliothèques	100 000 habitants et plus	5	117
	40 000 à 99 999 habitants	6	36
	20 000 à 39 999 habitants	5	15
	5 000 à 19 999 habitants	5	5
	2 000 à 4 999 habitants	4	1
<b>Ensemble des bibliothèques</b>		<b>5</b>	<b>7</b>

*Taux d'imputation 3 %*



Depuis 2011, le nombre moyen d'ETPT est stable.

**Evolution du nombre moyen d'ETPT  
par bibliothèque, 2010-2014**

Population couverte		2010	2011	2012	2013	2014
Biblio- thèques	100 000 habitants et plus	114	114	115	117	117
	40 000 à 99 999 habitants	35	35	36	37	36
	20 000 à 39 999 habitants	15	15	15	15	15
	5 000 à 19 999 habitants	5	5	5	5	5
	2 000 à 4 999 habitants	1	1	1	1	1
	<b>Ensemble des bibliothèques</b>	<b>8</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>7</b>

Ces effectifs sont parfois complétés par des bénévoles. Ceci est surtout vrai pour les collectivités de 2 000 à 5 000 habitants, dont les bibliothèques bénéficient en moyenne de 6 bénévoles.

### 2.3.2 Budget

#### Fonctionnement

De même que le nombre d'agents dans les bibliothèques, les dépenses de personnel se maintiennent et connaissent une très légère hausse régulière d'environ 3 % par an. En 2014, elles sont de 283 k€ par établissement, avec de larges écarts entre les bibliothèques des différentes tranches de population.

**Dépenses de personnel en 2014 :  
moyenne par bibliothèque (en euros)**

Population couverte		Ratio pour 100 habitants	Nombre moyen par établissement
Bibliothèques	100 000 habitants et plus	2 091	4 658 000
	40 000 à 99 999 habitants	2 441	1 422 700
	20 000 à 39 999 habitants	2 119	587 400
	5 000 à 19 999 habitants	1 878	178 600
	2 000 à 4 999 habitants	1 386	44 300
	<b>Ensemble des bibliothèques</b>	<b>2 025</b>	<b>283 100</b>

Les dépenses de personnel constituent l'essentiel des dépenses de fonctionnement des établissements : entre 80 % et 85 % des dépenses. Le deuxième poste, celui des dépenses documentaires, est en très légère baisse de 2 % (voir page 37).

Malgré un contexte budgétaire contraint dans les collectivités locales et des témoignages de bibliothèques faisant état de réelles difficultés (baisse des dépenses d'acquisitions, non remplacement de personnel), on n'observe pas pour 2014 sur le plan statistique de forte baisse des moyens de fonctionnement.

## Investissements

Les budgets d'investissement sont plus affectés en 2014 que les budgets de fonctionnement.

### Investissements en 2014 dans les bibliothèques (€)

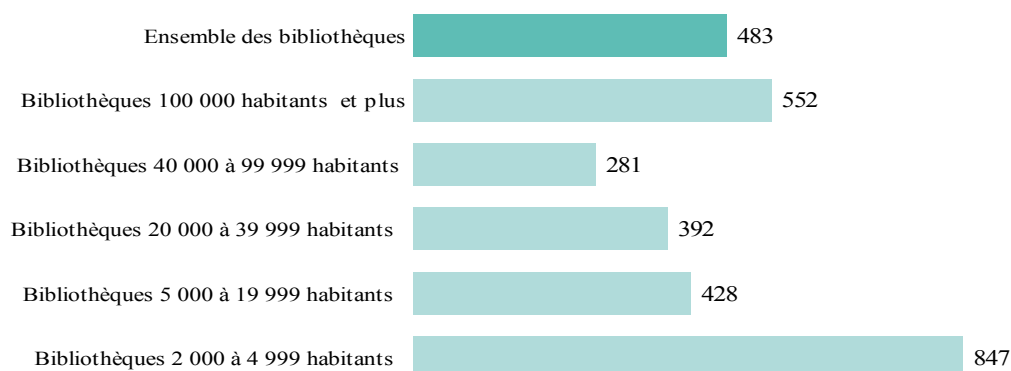
	Population couverte	Ratio pour 100 habitants	Montant moyen par établissement
	100 000 habitants et plus	552	1 230 900
	40 000 à 99 999 habitants	281	164 000
Bibliothèques	20 000 à 39 999 habitants	392	108 500
	5 000 à 19 999 habitants	428	40 700
	2 000 à 4 999 habitants	847	27 100
	<b>Ensemble des bibliothèques</b>	<b>483</b>	<b>67 600</b>

Taux d'imputation 5 %

**En 2014, plus de 290 millions d'euros ont été investis dans le réseau de lecture publique.** Cela traduit à la fois une poursuite des efforts de modernisation des services et des bâtiments, mais également l'ampleur de grands projets de construction, tels que ceux du Havre, de Brest ou de l'agglomération de Caen la mer.

**Le budget moyen d'investissement des bibliothèques en 2014 s'élève à 67 k€, soit 483€ pour 100 habitants.** Ceci masque une forte rupture entre le niveau d'investissement des plus grandes collectivités, qui dépasse 1 million d'euros en moyenne, et celui des collectivités de moins de 100 000 habitants, inférieur à 200 k€. Néanmoins, le ratio des dépenses pour 100 habitants permet de remettre ce premier constat en perspective pour souligner l'effort très important des petites et moyennes collectivités au regard de leur population : par exemple, 847€ pour 100 habitants dans les communes de 2 000 à 4 999 habitants.

### Montant moyen des investissements pour 100 habitants dans les bibliothèques de plus de 2000 habitants (€)



Après une période de baisse entre 2008 et 2011, puis une embellie entre 2012 et 2013, l'évolution des investissements connaît un nouveau ralentissement en 2014. **Si la proportion de bibliothèques ayant réalisé des investissements est sensiblement la même qu'en 2013 (43%), les montants investis diminuent.**

### **Evolution des investissements par année et tranches de population**

	Population couverte	2010/2011	2011/2012	2012/2013	2013/2014
Biblio- thèques	100 000 habitants et plus	-30%	63%	47%	5%
	40 000 à 99 999 habitants	-13%	-2%	44%	-34%
	20 000 à 39 999 habitants	3%	-16%	20%	-38%
	5 000 à 19 999 habitants	-14%	18%	22%	-23%
	2 000 à 4 999 habitants	-34%	0%	45%	-16%
	<b>Ensemble des bibliothèques</b>	<b>-19%</b>	<b>13%</b>	<b>35%</b>	<b>-17%</b>

**Seules les communes de 100 000 habitants et plus maintiennent leurs investissements**, sous l'effet de quelques projets très importants élevant les moyennes.

Bien que l'effort des collectivités et de l'État en matière d'investissements dans la lecture publique reste très conséquent en valeur absolue, il semble que l'on puisse conclure à une baisse tendancielle dans un contexte de maîtrise de la dépense publique.

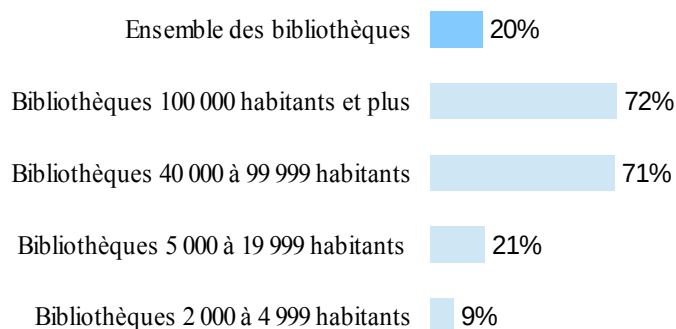
L'analyse des dépenses culturelles globales des communes métropolitaines de plus de 10 000 habitants entre 2010 et 2014, réalisée par le DEPS (Département des études, de la prospective et des statistiques au ministère de la Culture et de la Communication) à partir de l'exploitation des comptes de gestion des collectivités, montre une même stabilité des dépenses de fonctionnement et une prépondérance des dépenses de personnel. Elle met également en lumière la diminution des dépenses d'investissement en 2014, après une période de forte hausse en 2012 et 2013. **Les évolutions budgétaires observées dans les bibliothèques vont dans le sens de celles de l'ensemble du secteur culturel.**

## 2.4 DOCUMENTATION

### 2.4.1 Offre numérique

20 % des bibliothèques de 2 000 habitants et plus ont acquis des ressources numériques en 2014.

#### *Proportion de bibliothèques acquérant des ressources numériques*



La part de bibliothèques mettant des ressources numériques à la disposition de leurs usagers est cependant nettement plus élevée (30%), comprenant également des établissements proposant des ressources sans les acquérir, par le biais des BDP.

Le chiffre des bibliothèques acquérant des ressources numériques est en légère progression depuis 2013, date à laquelle 17 % des bibliothèques étaient concernées. L'enquête nationale permet de synthétiser quelques informations supplémentaires sur ces acquisitions.

#### *Proportion de bibliothèques effectuant des acquisitions de ressources numériques, par type de contenus et offres commerciales*

Population couverte	Bouquets de livres	Bouquets de dictionnaires, encyclopédies	Bouquets de documents musicaux	Bouquets de vidéos	Bouquets de titres de presse	Bouquets de ressources d'apprentissage en ligne	Bouquets de ressources ludo-éducatives	Livres numériques à l'unité	Titres de presse acquis à l'unité
100 000 habitants et plus	35%	24%	35%	34%	62%	64%	34%	31%	18%
40 000 à 99 999 habitants	25%	20%	25%	17%	42%	46%	28%	24%	12%
20 000 à 39 999 habitants	9%	8%	9%	12%	16%	27%	12%	17%	2%
5 000 à 19 999 habitants	4%	2%	4%	5%	6%	10%	5%	8%	2%
2 000 à 4 999 habitants	4%	1%	4%	5%	5%	6%	2%	3%	2%

Deux principales tendances se dégagent quant au type de contenus acquis et aux modalités d'acquisition. L'acquisition de documents numériques à l'unité reste un modèle minoritaire ; les offres éditoriales correspondent plutôt à des bouquets de contenus. Les offres de livres numériques se répartissent soit en offres proposant un abonnement à des bouquets (un modèle plutôt adopté par le documentaire), soit en offres

d'achat à l'acte (modèle des titres de fiction). A partir de septembre 2014, plusieurs bibliothèques ont expérimenté auprès de leur public le dispositif Prêt numérique en bibliothèque (PNB), une offre regroupant plusieurs éditeurs ayant adopté le modèle du téléchargement. Le Service du livre et de la lecture a publié début 2016 les données d'activité de ce service pour l'année 2015<sup>9</sup>, auquel le lecteur pourra se référer pour plus ample information.

On constate que la documentation numérique relève essentiellement en 2014 d'une offre de formation et d'information. Dès la tranche de population des 20 000 habitants et plus, près d'un tiers des bibliothèques se dotent d'une offre d'apprentissage en ligne. Ce sont plus de 40 % des bibliothèques de collectivités de 40 000 habitants et la moitié des bibliothèques de celles de 100 000 habitants qui proposent des ressources de formation et de la presse en ligne. En revanche, même dans les plus grandes collectivités, à peine plus du tiers des établissements acquièrent des livres et documents audiovisuels numériques.

## 2.4.2 Acquisitions

En moyenne, les bibliothèques des collectivités de 2 000 habitants et plus ont acquis environ 1 800 livres imprimés en 2014.

Ce chiffre est peu significatif au regard de l'écart très important entre le nombre moyen d'ouvrages acquis dans les plus petites collectivités et les grandes villes ou intercommunalités. On note un palier très important du nombre d'acquisitions dans les collectivités de plus de 100 000 habitants :

### *Acquisitions de livres imprimés dans les bibliothèques en 2014*

	Population couverte	Acquisitions de livres imprimés 2014	Ratio pour 100 habitants	Nombre moyen par établissement
	100 000 habitants et plus	886 000	10	22 500
	40 000 à 99 999 habitants	646 000	13	7 400
Bibliothèques	20 000 à 39 999 habitants	502 000	12	3 400
	5 000 à 19 999 habitants	988 000	14	1 400
	2 000 à 4 999 habitants	569 000	18	600
	<b>Ensemble des bibliothèques</b>	<b>3 591 000</b>	<b>13</b>	<b>1 800</b>

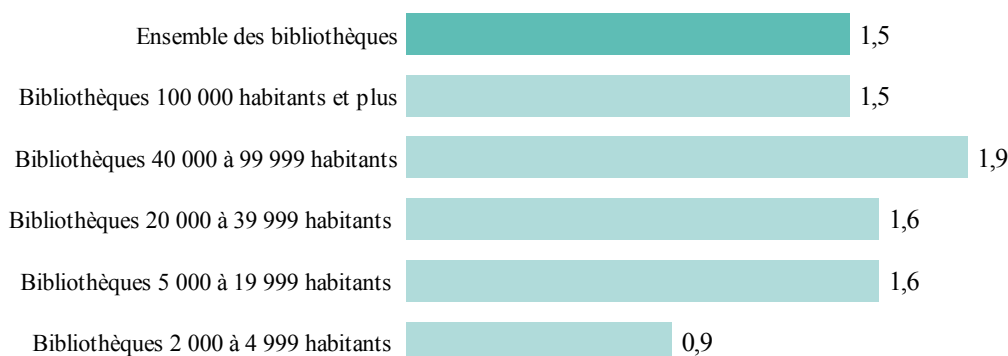
*Taux d'imputation 5 %*

Le ratio par habitant montre cependant un nombre d'acquisitions de livres imprimés par habitant plus élevé dans les plus petites communes.

Ceci n'est pas le cas des autres supports. D'une part, 25 % des collectivités de 5 000 à 20 000 habitants et 70 % de celles de moins de 5 000 habitants n'acquièrent pas de documents sonores. D'autre part, ce sont les collectivités de 50 000 à 100 000 habitants qui ont le plus fort taux d'acquisition de documents sonores.

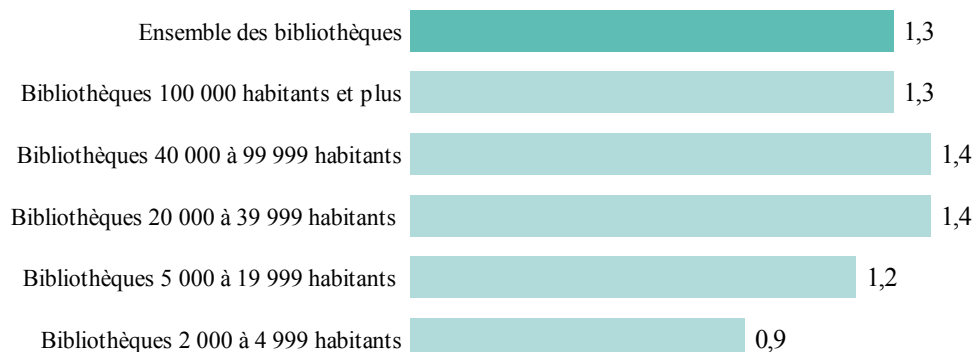
<sup>9</sup> <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Livre-et-Lecture/Actualites/Publication-d-elements-d-evaluation-du-dispositif-Pre-numeric-en-bibliotheque>

### Acquisitions de documents sonores pour 100 habitants en 2014



De même, seules 38 % des collectivités de 2 000 à 5 000 habitants acquièrent des documents vidéo. Ce taux d'acquisition croît avec la taille de la collectivité, atteignant 85 % à partir de 20 000 habitants et dépassant 90 % dans les collectivités de 40 000 habitants et plus. Au-delà de 5 000 habitants, le ratio par habitant de documents vidéo acquis est assez proche quelle que soit la strate de la collectivité.

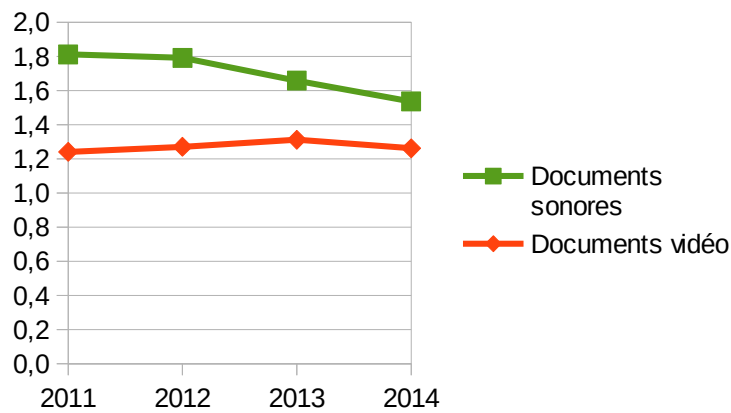
### Acquisitions de documents vidéo pour 100 habitants en 2014



Il faut rappeler que dans les collectivités de moins de 10 000 habitants notamment, une partie importante des documents mis à disposition proviennent des collections des bibliothèques départementales. Cela peut notamment contribuer à expliquer la part plus faible de documents sonores et vidéo acquis dans les petites bibliothèques. Dans ce cas, les acquisitions de la bibliothèque municipale ou intercommunale ne recouvrent pas la totalité des nouveautés mises à la disposition des usagers.

**Le nombre de documents sur support acquis par les bibliothèques est en baisse.** Depuis 2010, la courbe est particulièrement nette s'agissant des documents imprimés, avec une nouvelle baisse des acquisitions de **3 %** entre 2013 et 2014, et des documents sonores, dont les acquisitions sont en baisse de **7 %**. Alors que les acquisitions de documents vidéo étaient en hausse en 2013, elles connaissent également une diminution de **3 %** en 2014.

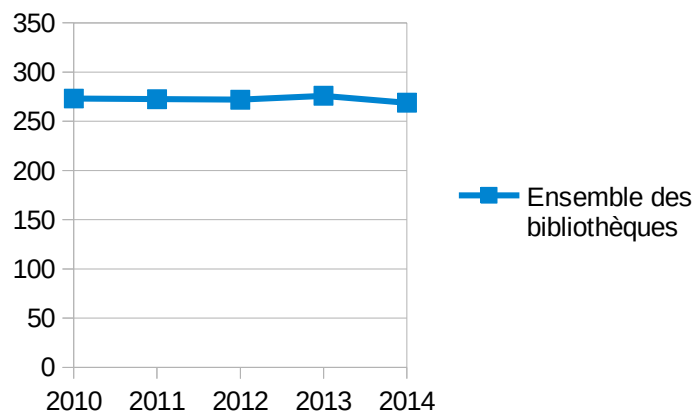
**Evolution du nombre d'acquisitions de documents sonores et vidéo pour 100 habitants entre 2011 et 2014**



### 2.4.3 Dépenses d'acquisitions documentaires

Entre 2013 et 2014, les dépenses totales d'acquisition de documents numériques et sur support sont en légère baisse de 2 %.

**Evolution des dépenses documentaires pour 100 habitants 2010-2014 (en euros)**



Faisant suite à une période de stabilité des dépenses documentaires, cette petite érosion peut traduire de réelles diminutions budgétaires dans certaines collectivités, mais elle ne constitue pas une rupture forte au niveau national. Les dépenses documentaires restent nettement moins affectées que d'autres postes de dépenses, comme les investissements. Elles demeurent proches du niveau de 2010.

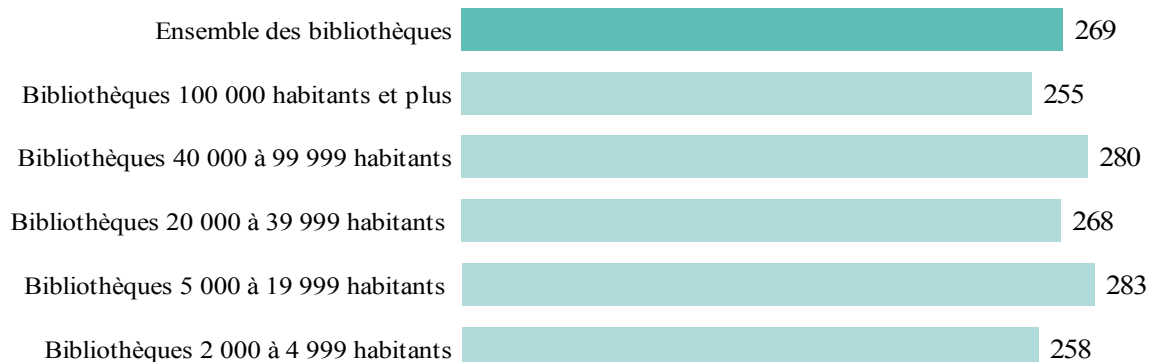
**Evolution des dépenses documentaires  
2010-2014 (en euros)**

Population couverte	2010	2011	2012	2013	2014
100 000 habitants et plus	539 592	532 916	543 183	576 252	568 840
40 000 à 99 999 habitants	161 831	158 386	163 677	157 893	163 408
20 000 à 39 999 habitants	76 217	75 401	76 359	77 931	74 354
5 000 à 19 999 habitants	28 222	29 092	28 152	28 261	26 912
2 000 à 4 999 habitants	8 193	8 278	8 290	8 425	8 256
<b>Ensemble des bibliothèques</b>	<b>37 530</b>	<b>37 539</b>	<b>37 718</b>	<b>38 310</b>	<b>37 588</b>

*Taux d'imputation 3 %*

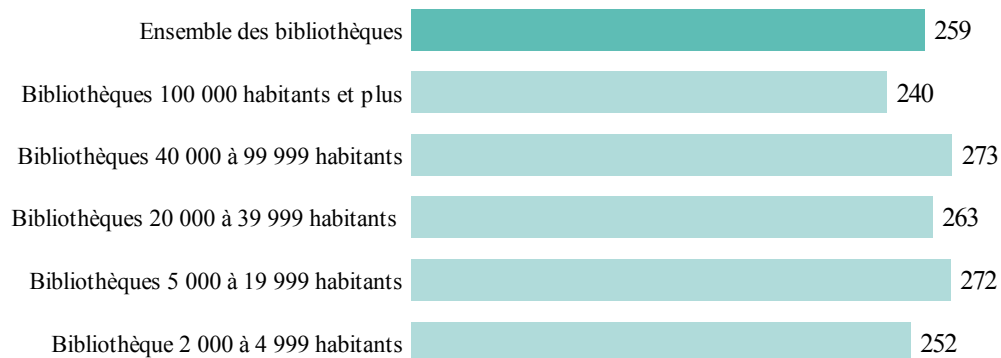
Le niveau de dépenses par habitant est relativement homogène, quelle que soit la taille de la collectivité.

**Dépenses moyennes d'acquisitions documentaires  
pour 100 habitants en 2014 (en euros)**



**Le document sur support reste largement dominant dans le budget documentaire des bibliothèques : aux alentours de 260€ pour 100 habitants en moyenne.**

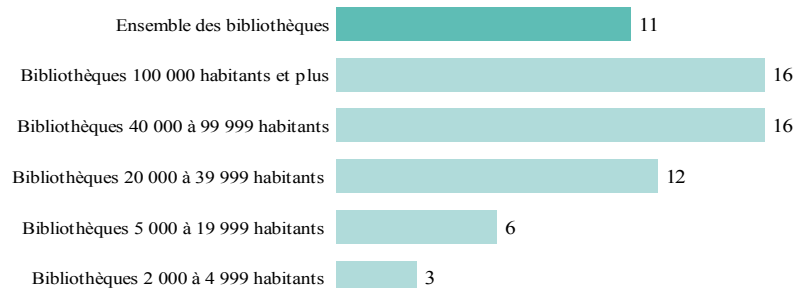
**Dépenses moyennes d'acquisitions de documents  
sur supports physiques  
pour 100 habitants en 2014 (en euros)**





Par comparaison, le budget moyen des dépenses d'acquisition de ressources numériques par habitant reste extrêmement faible, essentiellement parce qu'une importante proportion de bibliothèques – y compris dans des grandes collectivités, n'y consacrent aucun budget.

**Dépenses moyennes d'acquisitions de documents numériques pour 100 habitants en 2014 (en euros)**



Les niveaux de dépense d'acquisitions de ressources numériques sont très dissemblables d'un niveau de collectivité à l'autre.

**Dépenses moyennes d'acquisitions numériques en 2014 (en euros)**

	Population couverte	Ratio pour 100 habitants	Nombre moyen par établissement
Bibliothèques	100 000 habitants et plus	16	35 500
	40 000 à 99 999 habitants	16	9 100
	20 000 à 39 999 habitants	12	3 400
	5 000 à 19 999 habitants	6	600
	2 000 à 4 999 habitants	3	100
<b>Ensemble des bibliothèques</b>		<b>11</b>	<b>1 600</b>

Taux d'imputation 3 %

Les crédits consacrés à la documentation numérique sont en très forte hausse depuis 2010.

**Evolution des dépenses d'acquisition numérique entre 2010 et 2014**

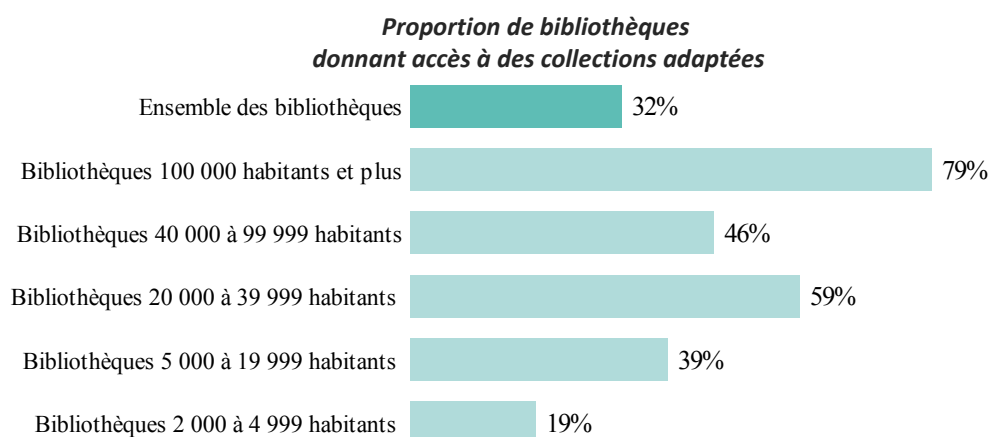
	Population couverte	2010/2011	2011/2012	2012/2013	2013/2014
Bibliothèques	100 000 habitants et plus	14%	17%	28%	17%
	40 000 à 99 999 habitants	29%	14%	2%	36%
	20 000 à 39 999 habitants	15%	8%	12%	41%
	5 000 à 19 999 habitants	20%	19%	38%	33%
	2 000 à 4 999 habitants	-27%	-33%	27%	41%
<b>Ensemble des bibliothèques</b>		<b>15%</b>	<b>13%</b>	<b>20%</b>	<b>27%</b>

L'évolution montre en particulier une croissance des budgets dévolus au numérique dans les collectivités petites et moyennes.

Contrairement aux effets observés dans les bibliothèques universitaires, l'importance croissante du numérique n'a cependant pas d'impact clair sur les budgets d'acquisition de documents physiques. Ceux-ci ne connaissent qu'une diminution légère (moins 1 % entre 2013 et 2014), sans relation avec la croissance exponentielle des crédits de la documentation numérique. Peut-être est-ce l'effet de la part encore faible des acquisitions numériques dans le budget documentaire global des bibliothèques territoriales.

#### 2.4.4 Collections adaptées

Un peu plus de 30 % des bibliothèques de 2 000 habitants et plus proposent des collections adaptées pour les personnes en situation de handicap en 2014.



Cette proportion est fortement corrélée à la taille de la collectivité. 80 % environ des plus grandes bibliothèques proposent des collections adaptées : le service est assez généralisé. Néanmoins, une proportion de près de 40 % de bibliothèques de collectivités de 5 000 à 20 000 habitants déclarant acquérir des documents adaptés apparaît comme un niveau significatif, qui atteste d'une attention apportée par les bibliothèques aux enjeux d'accessibilité.

## 2.5 ACTION CULTURELLE ET PARTENARIATS

### 2.5.1 Partenariats

Les bibliothèques nouent de nombreux partenariats avec des acteurs des champs éducatif, social et culturel. L'enquête annuelle du ministère de la Culture et de la Communication met en lumière cette ouverture de la bibliothèque sur son environnement, mais elle ne permet pas de décrire précisément la nature de ces partenariats. Sont-ils formalisés par une convention ? Quelles actions permettent-ils prioritairement de mettre en œuvre, quelle évaluation les bibliothèques font-elles de leur efficacité ? Ces questions ne peuvent être traitées par une enquête quantitative, qui donne essentiellement des proportions et des repères pour contextualiser des études thématiques plus précises.

Quel que soit son degré de formalisation, le partenariat requiert généralement du temps et de l'expertise. Il est plus difficilement mis en place dans les plus petites communes, faute d'interlocuteur. Compte-tenu de la typologie des partenariats présentée dans l'enquête de l'Observatoire, les statistiques concernent les bibliothèques de collectivités de 2 000 habitants minimum.

Les partenaires culturels ne sont pas les plus nombreux, mais environ 30 % des bibliothèques ont construit des actions avec une salle ou une troupe de spectacle vivant. 18 % citent un partenariat avec un conservatoire ou une école de musique, certainement facilité par le fait que ces services sont le plus souvent municipaux. 24 % des bibliothèques ont un partenariat avec une librairie. Les partenariats avec les musées ou centres d'art et les cinémas concernent respectivement 18 % et 19 % des bibliothèques. Les archives, en revanche, ne sont citées que par 10 % des bibliothèques. Finalement, le principal partenaire culturel des bibliothèques n'est pas institutionnel ou marchand, mais associatif. 42 % des bibliothèques ont un partenariat avec une association culturelle. Dans 31 % des établissements, le partenariat est plus spécifiquement avec une association de développement de la lecture : on pense alors non seulement à la mise en place de projets d'action culturelle, mais aussi à de la formation ou à l'organisation de journées d'étude.

#### *Proportion de bibliothèques ayant un partenariat culturel*

	Musées et centres d'art	Archives	Conservatoire ou école de musique	Cinéma	Théâtre ou troupe de spectacle vivant	Librairie	Association culturelle	Association de développement de la lecture
Part des bibliothèques ayant un partenariat	18%	10%	30%	19%	31%	24%	42%	31%

La santé et l'accessibilité sont également des domaines d'action prioritaires. Aux plus de 50 % d'établissements mettant en place des actions en direction des personnes âgées répond une autre statistique : 47 % des bibliothèques sont partenaires d'une maison de retraite. 29 % des bibliothèques conduisent aussi des projets au bénéfice de personnes en situation de handicap. Elles sont 24 % à avoir un partenariat avec un établissement médico-social. On ne s'étonnera pas que seules 11 % des bibliothèques aient mis en place un partenariat avec un hôpital, car la majorité des établissements de lecture ne sont pas situés à proximité d'un tel équipement.

On est plus surpris, en revanche, de constater que seulement 10 % des bibliothèques travaillent avec un service de l'emploi et 24 % avec un centre social. Ces résultats sont pourtant en cohérence avec le nombre faible d'actions destinées aux personnes en recherche d'emploi : 10 % des bibliothèques ont investi ce champ. On relève de même des statistiques de l'ordre de 12 % d'établissements proposant des actions spécifiques aux publics en situation d'illettrisme et 9 % aux personnes immigrées. Enfin, 4 % ont des partenariats avec une prison, un centre de semi-liberté ou un service de la protection judiciaire de la jeunesse, car la majorité des établissements de lecture ne sont pas situés à proximité d'un tel équipement. En ce sens, des marges de progression existent en matière de travail en partenariat sur les problématiques de cohésion sociale.

## 2.5.2 Actions

S'agissant des actions, la typologie du questionnaire de l'enquête annuelle reste assez classique : c'est de cette typologie et non de la variété de la programmation des bibliothèques que les éléments statistiques ci-dessous rendent compte.

80 % des établissements de collectivités de plus de 2 000 habitants ont organisé des expositions, de même que des séances d'heure du conte. Près de 75 % ont également proposé des conférences, rencontres et lectures. Les clubs de lecture ou d'écriture existent dans environ 55 % des bibliothèques. Enfin, 44 % ont programmé des concerts ou des projections.

On notera la forte proportion de bibliothèques qui pilotent des fêtes, salons du livre et festivals : 35 %. Cette activité peut contribuer à expliquer les grandes disparités observées dans les budgets d'action culturelle de collectivités de même niveau.

## 2.5.3 Jeunesse

Si cette synthèse fait une place particulière à la jeunesse, c'est que la petite enfance et les jeunes publics sont à la fois l'un des publics prioritaires des bibliothèques et l'un de ceux qui mobilisent le plus les établissements, y compris dans les plus petites collectivités. L'action de la médiathèque de Tinqueux, en couverture du présent rapport et partie prenante de l'opération nationale Premières pages, est un exemple de cette expertise forte des bibliothèques.

Le partenariat avec l'école est en effet totalement généralisé : en 2014, plus de 90 % des bibliothèques travaillaient en lien avec une ou plusieurs école(s) primaire(s). Loin de reculer avec la mise en place des temps d'accueil périscolaires (TAP), l'accueil de classes se maintient : les TAP sont une nouvelle activité, qui s'ajoute aux missions des bibliothèques, y compris des plus petites.

**Proportion de bibliothèques accueillant des enfants en temps périscolaire**



Si l'on met de côté les bibliothèques de collectivités de moins de 2 000 habitants, ce sont 45 % des établissements qui ont participé aux TAP.

Les accueils périscolaires concernent par définition les enfants du primaire, essentiellement les 6-10 ans. En complément, on remarque l'investissement important dans le champ de la petite enfance. 60 % des bibliothèques sont partenaires d'un service de la petite enfance (77 % en mettant de côté les collectivités de moins de 2 000 habitants).

Par comparaison, le public adolescent semble très peu ciblé par les actions spécifiques des bibliothèques. 25 % d'entre elles seulement ont un partenariat avec un collège et 10 % avec un lycée. Même si le taux d'équipement contribue à expliquer cette statistique (toutes les communes ne disposent pas d'un établissement du secondaire), l'aménagement du territoire et la taille de la commune ne sont pas seuls en cause. Parmi les bibliothèques de collectivités de plus de 2 000 habitants, 42 % ont un partenariat avec un collège, 19 % avec un lycée. Sur le terrain, les professionnels soulignent aussi la multiplication des contraintes entravant les projets avec les collèges et les lycées : difficulté pour les enseignants de dégager des créneaux horaires suffisants pour se rendre à la bibliothèque, souci de donner la priorité aux programmes et à la préparation des examens (notamment l'année du bac), proximité au sein de l'établissement scolaire du centre de documentation et d'information de l'établissement scolaire...

### 3. POINTS D'ACCÈS AU LIVRE : QUELQUES CHIFFRES-CLÉS

Les points d'accès au livre appartiennent aux catégories 4 et 5 de la typologie de l'ADBDP. Ce sont des lieux de lecture qui, à la différence des bibliothèques de niveau 3, ne remplissent pas l'ensemble des critères suivants :

- une surface de locaux d'au moins 25 m<sup>2</sup> ;
- des bénévoles qualifiés (qui ont par exemple suivi une formation à la bibliothèque départementale) ;
- une ouverture hebdomadaire de 4 heures minimum ;
- un budget d'acquisition documentaire de 0,50€ par habitant minimum.

Il s'agit d'établissements dans lesquels le niveau de service est insuffisant et qui ne sont pas considérés comme des bibliothèques. Ils font par conséquent l'objet d'un traitement à part dans la présente synthèse.

Ils desservent généralement de très petites communes. Il s'agit également d'établissements non professionnalisés pour lesquels les taux de réponse à l'enquête annuelle sur les activités des lieux de lecture sont faibles.

Ces différentes caractéristiques les rapprochent des *bibliothèques* de collectivités de moins de 2 000 habitants, qui constituent à la fois un point de comparaison pertinent et un seuil minimum de service vers lequel les points d'accès au livre devraient tendre.

#### 3.1 ÉQUIPEMENTS ET SERVICES

Les points d'accès au livre occupent de très petites surfaces : 82 m<sup>2</sup> en moyenne. Ceci représente une surface moyenne d'environ 0,05 m<sup>2</sup> par habitant, inférieure à la préconisation de 0,07 m<sup>2</sup> minimum : il s'agit d'un critère important de différenciation des points d'accès au livre avec les plus petites bibliothèques (collectivités de moins de 2 000 habitants), dont la surface moyenne par habitant atteint 0,09 m<sup>2</sup>. Les points d'accès au livre ne disposent par ailleurs pas systématiquement d'un local en propre, mais parfois simplement d'un espace au sein de la mairie ou de l'école. Moins de 60 % de leurs bâtiments sont accessibles au sens de la loi du 11 février 2005.

L'amplitude d'ouverture hebdomadaire des points d'accès au livre est de 8 heures, soit près de deux fois moins que la moyenne d'ouverture de l'ensemble bibliothèques. On notera en revanche que cette moyenne est très proche de celle des bibliothèques de collectivités de moins de 2 000 habitants, ouvertes en moyenne 9 heures par semaine.

Les services en ligne constituent au contraire une ligne de démarcation entre les points d'accès au livre et les plus petites bibliothèques. 35 % des bibliothèques de collectivités de moins de 2 000 habitants ont un site internet, contre 19 % des points d'accès au livre. 38 % des plus petites bibliothèques possèdent un catalogue en ligne, contre 20 % des points d'accès.

#### 3.2 EMPRUNTEURS ACTIFS

Les points d'accès au livre comptent en moyenne 155 emprunteurs actifs, soit 9 pour 100 habitants. Ces résultats sont éloignés du taux de 13 % d'emprunteurs inscrits dans les bibliothèques, notamment de celui des plus petites collectivités, proche de 20 % (19 % dans les collectivités de moins de 2 000 habitants, 18 % dans celles qui ont une population de 2 000 à 5 000 personnes).

Un écart important est également observé entre les données d'emprunt des bibliothèques et des points d'accès au livre. Alors que les points d'accès effectuent en moyenne 2 900 prêts par an, le nombre moyen de prêts dans les bibliothèques de collectivités de moins de 2 000 habitants est de 4 200.

### 3.3 MOYENS DE FONCTIONNEMENT

Les points d'accès au livre disposent en moyenne de 4 bénévoles, chiffre stable depuis 2010. En revanche, le nombre moyen de salariés n'est que de 1 personne, généralement à temps partiel. De nouveau, ces chiffres les rapprochent des plus petites bibliothèques, qui ne salarient en moyenne qu'un agent (0,4 ETPT). La différence tient plutôt à la qualification des bénévoles, obligatoire dans les bibliothèques, à la différence des points d'accès.

La principale difficulté de ces structures est le manque de moyens, non seulement humains, mais aussi budgétaires. En 2014, les dépenses moyennes d'acquisitions y sont de 0,84€ par habitant, contre 2,66€ en moyenne dans les bibliothèques des collectivités de moins de 2 000 habitants. Seuls 15 % des points d'accès au livre ont réalisé des investissements en 2014 pour un montant moyen de 3 100€, contre 43 % des bibliothèques.

L'action des bibliothèques départementales (mise à disposition de documents, de matériel d'animation etc.) est par conséquent indispensable pour ces petits établissements.

## 4. PROFILS MOYENS

Profil de l'établissement	Population couverte, tranche retenue	Nombre de réponses analysées (non pondéré)
Établissement couvrant une population moyenne de <b>2 000 habitants</b>	1 500 à 2 500 habitants	1358
Établissement couvrant une population moyenne de <b>3 000 habitants</b>	2 500 à 4 000 habitants	946
Établissement couvrant une population moyenne de <b>5 000 habitants</b>	4 000 à 6 000 habitants	627
Établissement couvrant une population moyenne de <b>10 000 habitants</b>	8 000 à 12 000 habitants	388
Établissement couvrant une population moyenne de <b>15 000 habitants</b>	13 000 à 17 000 habitants	163
Établissement couvrant une population moyenne de <b>20 000 habitants</b>	15 000 à 25 000 habitants	264
Établissement couvrant une population moyenne de <b>35 000 habitants</b>	30 000 à 40 000 habitants	88
Établissement couvrant une population moyenne de <b>50 000 habitants</b>	40 000 à 60 000 habitants	96
Établissement couvrant une population moyenne de <b>70 000 habitants</b>	60 000 à 80 000 habitants	31
Établissement couvrant une population moyenne de <b>85 000 habitants</b>	70 000 à 100 000 habitants	36
Établissement couvrant une population moyenne de <b>100 000 habitants</b>	80 000 à 125 000 habitants	43
Établissement couvrant une population moyenne de <b>150 000 habitants</b>	125 000 à 175 000 habitants	24
Établissement couvrant une population moyenne de <b>200 000 habitants</b>	150 000 à 250 000 habitants	20



## 4.1 Établissements de lecture publique d'un territoire de 2 000 habitants

Analyse des établissements couvrant des populations de 1 500 à 2 500 habitants

Nombre d'établissements analysés : 1358

	Moyenne 2014	Médiane 2014 (a)
<b>REPARTITION DES ETABLISSEMENTS PAR NIVEAU</b>		
Part des bibliothèques de niveau 1	11%	
Part des bibliothèques de niveau 2	17%	
Part des bibliothèques de niveau 3	29%	
Part des PAL	43%	
Total	100%	

### LE PERSONNEL

- Dépenses pour le personnel	17 390 €	11 220 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>903 €</i>	
- Nombre d'emplois	1.0	1.0
- Nombre d'ETPT	0.6	0.5

### LES RESSOURCES DOCUMENTAIRES

- Nombre de livres	5 540	5 070
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>287</i>	
Nombre de documents sonores	110	0
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>5.9</i>	
Proportion d'établissements conservant des documents sonores	42%	
Nombre de documents vidéo	40	0
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>2.2</i>	
Proportion d'établissements conservant des documents vidéo	32%	

	<b>Moyenne 2014</b>	<b>Médiane 2014 <sup>(a)</sup></b>
<b>LES ACQUISITIONS</b>		
- Dépenses d'acquisition	3 500 €	2 840 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>182 €</i>	
- Nombre de livres	320	280
- Nombre de documents sonores	10	0
- Nombre de documents vidéo	10	0

<b>LE PUBLIC ET LE PRET</b>		
Nombre d'inscrits emprunteurs	300	260
- Taux d'inscrits emprunteurs (b)	15%	14%
- Nombre total de prêts	6 450	5 250
dont nombre de prêts de livres	5 910	4 930

<b>LES HORAIRES</b>		
Nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire	10:57	9:30

<b>LES LOCAUX</b>		
Surface des locaux en m <sup>2</sup>	130	110
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>7.0</i>	
Nombre de places assises	20	20

- (a) La médiane est la valeur qui répartit les établissements en deux groupes d'ampleur identique. La moitié des établissements se situe au-dessous de cette valeur, l'autre moitié au-dessus. (une valeur nulle signifiant que la moitié au moins des établissements analysés montre un indicateur à 0)
- (b) Taux moyen du cumul des établissements et non pas moyenne des taux

## 4.2 Établissements de lecture publique d'un territoire de 3 000 habitants

Analyse des établissements couvrant des populations  
de 2 500 à 4 000 habitants

Nombre d'établissements analysés : 946

	Moyenne 2014	Médiane 2014 (a)
<b>REPARTITION DES ETABLISSEMENTS PAR NIVEAU</b>		
Part des bibliothèques de niveau 1	19%	
Part des bibliothèques de niveau 2	23%	
Part des bibliothèques de niveau 3	24%	
Part des PAL	34%	
Total	100%	
<b>LE PERSONNEL</b>		
- Dépenses pour le personnel	37 280 €	30 020 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>1 185 €</i>	
- Nombre d'emplois	1.6	1.0
- Nombre d'ETPT	1.1	1.0
<b>LES RESSOURCES DOCUMENTAIRES</b>		
- Nombre de livres	8 820	8 280
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>280</i>	
Nombre de documents sonores	290	30
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>9.3</i>	
Proportion d'établissements conservant des documents sonores	59%	
Nombre de documents vidéo	120	0
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>3.9</i>	
Proportion d'établissements conservant des documents vidéo	47%	

	<b>Moyenne 2014</b>	<b>Médiane 2014 <sup>(a)</sup></b>
<b>LES ACQUISITIONS</b>		
- Dépenses d'acquisition	6 750 €	5 660 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>214 €</i>	
- Nombre de livres	520	450
- Nombre de documents sonores	20	0
- Nombre de documents vidéo	20	0

#### **LE PUBLIC ET LE PRET**

Nombre d'inscrits emprunteurs	490	430
- Taux d'inscrits emprunteurs (b)	16%	14%
- Nombre total de prêts	11 780	9 650
dont nombre de prêts de livres	10 500	8 670

#### **LES HORAIRES**

Nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire	14:42	14:00
--	-------	-------

#### **LES LOCAUX**

Surface des locaux en m <sup>2</sup>	210	170
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>6.7</i>	
Nombre de places assises	30	20

- (a) La médiane est la valeur qui répartit les établissements en deux groupes d'ampleur identique. La moitié des établissements se situe au-dessous de cette valeur, l'autre moitié au-dessus. (une valeur nulle signifiant que la moitié au moins des établissements analysés montre un indicateur à 0)
- (b) Taux moyen du cumul des établissements et non pas moyenne des taux

### 4.3 Établissements de lecture publique d'un territoire de 5 000 habitants

Analyse des établissements couvrant des populations de 4 000 à 6 000 habitants

Nombre d'établissements analysés : 627

	Moyenne 2014	Médiane 2014 (a)
<b>REPARTITION DES ETABLISSEMENTS PAR NIVEAU</b>		
Part des bibliothèques de niveau 1	22%	
Part des bibliothèques de niveau 2	25%	
Part des bibliothèques de niveau 3	25%	
Part des PAL	28%	
Total	100%	

#### LE PERSONNEL

- Dépenses pour le personnel	66 860 €	58 110 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>1 378 €</i>	
- Nombre d'emplois	2.6	2.0
- Nombre d'ETPT	1.9	1.9

#### LES RESSOURCES DOCUMENTAIRES

- Nombre de livres	12 830	12 320
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>265</i>	
Nombre de documents sonores	590	120
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>12.3</i>	
Proportion d'établissements conservant des documents sonores	69%	
Nombre de documents vidéo	290	10
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>6.0</i>	
Proportion d'établissements conservant des documents vidéo	56%	

	<b>Moyenne 2014</b>	<b>Médiane 2014 <sup>(a)</sup></b>
<b>LES ACQUISITIONS</b>		
- Dépenses d'acquisition	11 410 €	9 490 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	235 €	
- Nombre de livres	730	660
- Nombre de documents sonores	40	0
- Nombre de documents vidéo	50	0

<b>LE PUBLIC ET LE PRET</b>		
Nombre d'inscrits emprunteurs	710	650
- Taux d'inscrits emprunteurs (b)	15%	14%
- Nombre total de prêts	19 680	17 000
dont nombre de prêts de livres	16 880	14 700

<b>LES HORAIRES</b>		
Nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire	19:04	18:00

<b>LES LOCAUX</b>		
Surface des locaux en m <sup>2</sup>	320	270
<i>soit pour 100 habitants</i>	6.5	
Nombre de places assises	30	30

- (a) La médiane est la valeur qui répartit les établissements en deux groupes d'ampleur identique. La moitié des établissements se situe au-dessous de cette valeur, l'autre moitié au-dessus. (une valeur nulle signifiant que la moitié au moins des établissements analysés montre un indicateur à 0)
- (b) Taux moyen du cumul des établissements et non pas moyenne des taux

## 4.4 Établissements de lecture publique d'un territoire de 10 000 habitants

Analyse des établissements couvrant des populations de 8 000 à 12 000 habitants

Nombre d'établissements analysés : 388

	Moyenne 2014	Médiane 2014 (a)
<b>REPARTITION DES ETABLISSEMENTS PAR NIVEAU</b>		
Part des bibliothèques de niveau 1	23%	
Part des bibliothèques de niveau 2	28%	
Part des bibliothèques de niveau 3	29%	
Part des PAL	19%	
Total	100%	

### LE PERSONNEL

- Dépenses pour le personnel	160 830 €	144 050 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>1 665 €</i>	
- Nombre d'emplois	5.3	5.0
- Nombre d'ETPT	4.3	4.0

### LES RESSOURCES DOCUMENTAIRES

- Nombre de livres	22 300	20 320
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>231</i>	
Nombre de documents sonores	2 150	780
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>22.2</i>	
Proportion d'établissements conservant des documents sonores	78%	
Nombre de documents vidéo	820	280
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>8.4</i>	
Proportion d'établissements conservant des documents vidéo	68%	

	<b>Moyenne 2014</b>	<b>Médiane 2014 <sup>(a)</sup></b>
<b>LES ACQUISITIONS</b>		
- Dépenses d'acquisition	24 120 €	19 970 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>250 €</i>	
- Nombre de livres	1 230	1 180
- Nombre de documents sonores	140	50
- Nombre de documents vidéo	100	20

<b>LE PUBLIC ET LE PRET</b>		
Nombre d'inscrits emprunteurs	1 300	1 200
- Taux d'inscrits emprunteurs (b)	13%	13%
- Nombre total de prêts	41 960	34 800
dont nombre de prêts de livres	33 430	29 330

<b>LES HORAIRES</b>		
Nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire	22:29	22:00

<b>LES LOCAUX</b>		
Surface des locaux en m <sup>2</sup>	570	470
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>5.9</i>	
Nombre de places assises	50	40

- (a) La médiane est la valeur qui répartit les établissements en deux groupes d'ampleur identique. La moitié des établissements se situe au-dessous de cette valeur, l'autre moitié au-dessus. (une valeur nulle signifiant que la moitié au moins des établissements analysés montre un indicateur à 0)
- (b) Taux moyen du cumul des établissements et non pas moyenne des taux



## 4.5 Établissements de lecture publique d'un territoire de 15 000 habitants

Analyse des établissements couvrant des populations de 13 000 à 17 000 habitants

Nombre d'établissements analysés : 163

	Moyenne 2014	Médiane 2014 (a)
<b>REPARTITION DES ETABLISSEMENTS PAR NIVEAU</b>		
Part des bibliothèques de niveau 1	20%	
Part des bibliothèques de niveau 2	31%	
Part des bibliothèques de niveau 3	25%	
Part des PAL	24%	
Total	100%	

### LE PERSONNEL

- Dépenses pour le personnel	270 060 €	233 790 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>1 818 €</i>	
- Nombre d'emplois	8.4	8.0
- Nombre d'ETPT	7.0	6.4

### LES RESSOURCES DOCUMENTAIRES

- Nombre de livres	33 740	29 650
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>227</i>	
Nombre de documents sonores	3 680	1 650
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>24.8</i>	
Proportion d'établissements conservant des documents sonores	93%	
Nombre de documents vidéo	1 460	710
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>9.8</i>	
Proportion d'établissements conservant des documents vidéo	81%	

	<b>Moyenne 2014</b>	<b>Médiane 2014 <sup>(a)</sup></b>
<b>LES ACQUISITIONS</b>		
- Dépenses d'acquisition	39 090 €	30 000 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	263 €	
- Nombre de livres	1 870	1 600
- Nombre de documents sonores	240	90
- Nombre de documents vidéo	190	90

<b>LE PUBLIC ET LE PRET</b>		
Nombre d'inscrits emprunteurs	1 980	1 860
- Taux d'inscrits emprunteurs (b)	13%	12%
- Nombre total de prêts	65 340	57 400
dont nombre de prêts de livres	53 060	46 340

<b>LES HORAIRES</b>		
Nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire	24:40	25:08

<b>LES LOCAUX</b>		
Surface des locaux en m <sup>2</sup>	940	760
<i>soit pour 100 habitants</i>	6.3	
Nombre de places assises	90	60

- (a) La médiane est la valeur qui répartit les établissements en deux groupes d'ampleur identique. La moitié des établissements se situe au-dessous de cette valeur, l'autre moitié au-dessus. (une valeur nulle signifiant que la moitié au moins des établissements analysés montre un indicateur à 0)
- (b) Taux moyen du cumul des établissements et non pas moyenne des taux

## 4.6 Établissements de lecture publique d'un territoire de 20 000 habitants

Analyse des établissements couvrant des populations de 15 000 à 25 000 habitants

Nombre d'établissements analysés : 264

	Moyenne 2014	Médiane 2014 (a)
<b>REPARTITION DES ETABLISSEMENTS PAR NIVEAU</b>		
Part des bibliothèques de niveau 1	23%	
Part des bibliothèques de niveau 2	32%	
Part des bibliothèques de niveau 3	28%	
Part des PAL	17%	
Total	100%	

### LE PERSONNEL

- Dépenses pour le personnel	345 670 €	327 770 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>1 807 €</i>	
- Nombre d'emplois	10.4	10.0
- Nombre d'ETPT	9.0	8.8

### LES RESSOURCES DOCUMENTAIRES

- Nombre de livres	41 650	40 640
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>218</i>	
Nombre de documents sonores	5 530	2 970
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>28.9</i>	
Proportion d'établissements conservant des documents sonores	91%	
Nombre de documents vidéo	1 770	1 000
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>9.2</i>	
Proportion d'établissements conservant des documents vidéo	81%	

	<b>Moyenne 2014</b>	<b>Médiane 2014 <sup>(a)</sup></b>
<b>LES ACQUISITIONS</b>		
- Dépenses d'acquisition	46 020 €	43 130 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>241 €</i>	
- Nombre de livres	2 230	2 240
- Nombre de documents sonores	290	200
- Nombre de documents vidéo	210	130

<b>LE PUBLIC ET LE PRET</b>		
Nombre d'inscrits emprunteurs	2 280	2 310
- Taux d'inscrits emprunteurs (b)	12%	12%
- Nombre total de prêts	81 960	73 870
dont nombre de prêts de livres	64 100	55 640

<b>LES HORAIRES</b>		
Nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire	25:27	26:00

<b>LES LOCAUX</b>		
Surface des locaux en m <sup>2</sup>	1 110	1 000
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>5.8</i>	
Nombre de places assises	100	80

- (a) La médiane est la valeur qui répartit les établissements en deux groupes d'ampleur identique. La moitié des établissements se situe au-dessous de cette valeur, l'autre moitié au-dessus. (une valeur nulle signifiant que la moitié au moins des établissements analysés montre un indicateur à 0)
- (b) Taux moyen du cumul des établissements et non pas moyenne des taux

## 4.7 Établissements de lecture publique d'un territoire de 35 000 habitants

Analyse des établissements couvrant des populations de 30 000 à 40 000 habitants

Nombre d'établissements analysés : 88

	Moyenne 2014	Médiane 2014 (a)
<b>REPARTITION DES ETABLISSEMENTS PAR NIVEAU</b>		
Part des bibliothèques de niveau 1	28%	
Part des bibliothèques de niveau 2	45%	
Part des bibliothèques de niveau 3	17%	
Part des PAL	10%	
Total	100%	

### LE PERSONNEL

- Dépenses pour le personnel	654 020 €	656 660 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>1 929 €</i>	
- Nombre d'emplois	18.1	18.0
- Nombre d'ETPT	16.2	16.1

### LES RESSOURCES DOCUMENTAIRES

- Nombre de livres	67 330	67 800
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>199</i>	
Nombre de documents sonores	10 330	9 430
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>30.5</i>	
Proportion d'établissements conservant des documents sonores	88%	
Nombre de documents vidéo	3 760	2 870
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>11.1</i>	
Proportion d'établissements conservant des documents vidéo	84%	

	<b>Moyenne 2014</b>	<b>Médiane 2014 <sup>(a)</sup></b>
<b>LES ACQUISITIONS</b>		
- Dépenses d'acquisition	80 660 €	74 720 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>238 €</i>	
- Nombre de livres	3 850	3 660
- Nombre de documents sonores	450	450
- Nombre de documents vidéo	430	330

<b>LE PUBLIC ET LE PRET</b>		
Nombre d'inscrits emprunteurs	3 770	3 780
- Taux d'inscrits emprunteurs (b)	11%	11%
- Nombre total de prêts	137 180	133 540
dont nombre de prêts de livres	100 740	95 030

<b>LES HORAIRES</b>		
Nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire	28:29	27:46

<b>LES LOCAUX</b>		
Surface des locaux en m <sup>2</sup>	1 840	1 740
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>5.4</i>	
Nombre de places assises	130	120

- (a) La médiane est la valeur qui répartit les établissements en deux groupes d'ampleur identique. La moitié des établissements se situe au-dessous de cette valeur, l'autre moitié au-dessus. (une valeur nulle signifiant que la moitié au moins des établissements analysés montre un indicateur à 0)
- (b) Taux moyen du cumul des établissements et non pas moyenne des taux

## 4.8 Établissements de lecture publique d'un territoire de 50 000 habitants

Analyse des établissements couvrant des populations de 40 000 à 60 000 habitants

Nombre d'établissements analysés : 96

	Moyenne 2014	Médiane 2014 (a)
<b>REPARTITION DES ETABLISSEMENTS PAR NIVEAU</b>		
Part des bibliothèques de niveau 1	43%	
Part des bibliothèques de niveau 2	39%	
Part des bibliothèques de niveau 3	10%	
Part des PAL	8%	
Total	100%	

### LE PERSONNEL

- Dépenses pour le personnel	1 155 880 €	1 091 760 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	2 392 €	
- Nombre d'emplois	31.1	30.0
- Nombre d'ETPT	28.4	28.5

### LES RESSOURCES DOCUMENTAIRES

- Nombre de livres	115 690	111 470
<i>soit pour 100 habitants</i>	239	
Nombre de documents sonores	16 560	17 030
<i>soit pour 100 habitants</i>	34.3	
Proportion d'établissements conservant des documents sonores	95%	
Nombre de documents vidéo	6 020	5 770
<i>soit pour 100 habitants</i>	12.5	
Proportion d'établissements conservant des documents vidéo	96%	

	<b>Moyenne 2014</b>	<b>Médiane 2014 <sup>(a)</sup></b>
<b>LES ACQUISITIONS</b>		
- Dépenses d'acquisition	126 150 €	124 480 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>261 €</i>	
- Nombre de livres	5 900	5 700
- Nombre de documents sonores	930	730
- Nombre de documents vidéo	640	540

#### **LE PUBLIC ET LE PRET**

Nombre d'inscrits emprunteurs	6 010	5 870
- Taux d'inscrits emprunteurs (b)	12%	12%
- Nombre total de prêts	221 190	213 260
dont nombre de prêts de livres	155 660	140 610

#### **LES HORAIRES**

Nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire	31:01	31:00
--	-------	-------

#### **LES LOCAUX**

Surface des locaux en m <sup>2</sup>	2 890	2 730
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>6,0</i>	
Nombre de places assises	210	190

- (a) La médiane est la valeur qui répartit les établissements en deux groupes d'ampleur identique. La moitié des établissements se situe au-dessous de cette valeur, l'autre moitié au-dessus. (une valeur nulle signifiant que la moitié au moins des établissements analysés montre un indicateur à 0)
- (b) Taux moyen du cumul des établissements et non pas moyenne des taux



## 4.9 Établissements de lecture publique d'un territoire de 70 000 habitants

Analyse des établissements couvrant des populations de 60 000 à 80 000 habitants

Nombre d'établissements analysés : 31

	Moyenne 2014	Médiane 2014 (a)
<b>REPARTITION DES ETABLISSEMENTS PAR NIVEAU</b>		
Part des bibliothèques de niveau 1	37%	
Part des bibliothèques de niveau 2	53%	
Part des bibliothèques de niveau 3	9%	
Part des PAL	0%	
Total	100%	

### LE PERSONNEL

- Dépenses pour le personnel	1 440 950 €	1 385 500 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>2 096 €</i>	
- Nombre d'emplois	44.9	40.3
- Nombre d'ETPT	38.9	38.3

### LES RESSOURCES DOCUMENTAIRES

- Nombre de livres	144 420	127 660
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>210</i>	
Nombre de documents sonores	23 060	22 010
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>33.5</i>	
Proportion d'établissements conservant des documents sonores	100%	
Nombre de documents vidéo	10 680	8 850
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>15.5</i>	
Proportion d'établissements conservant des documents vidéo	100%	

	<b>Moyenne 2014</b>	<b>Médiane 2014 <sup>(a)</sup></b>
<b>LES ACQUISITIONS</b>		
- Dépenses d'acquisition	186 340 €	174 400 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>271 €</i>	
- Nombre de livres	8 050	7 720
- Nombre de documents sonores	1 040	1 000
- Nombre de documents vidéo	920	980

#### **LE PUBLIC ET LE PRET**

Nombre d'inscrits emprunteurs	7 940	7 750
- Taux d'inscrits emprunteurs (b)	12%	11%
- Nombre total de prêts	331 460	301 080
dont nombre de prêts de livres	203 070	194 810

#### **LES HORAIRES**

Nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire	35:30	35:06
--	-------	-------

#### **LES LOCAUX**

Surface des locaux en m <sup>2</sup>	3 570	3 330
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>5.2</i>	
Nombre de places assises	280	280

- (a) La médiane est la valeur qui répartit les établissements en deux groupes d'ampleur identique. La moitié des établissements se situe au-dessous de cette valeur, l'autre moitié au-dessus. (une valeur nulle signifiant que la moitié au moins des établissements analysés montre un indicateur à 0)
- (b) Taux moyen du cumul des établissements et non pas moyenne des taux

## 4.10 Établissements de lecture publique d'un territoire de 85 000 habitants

Analyse des établissements couvrant des populations  
de 70 000 à 100 000 habitants

Nombre d'établissements analysés : 36

	Moyenne 2014	Médiane 2014 (a)
<b>REPARTITION DES ETABLISSEMENTS PAR NIVEAU</b>		
Part des bibliothèques de niveau 1		
Part des bibliothèques de niveau 2	<i>Non significatif</i>	
Part des bibliothèques de niveau 3		
Part des PAL		
Total		

### LE PERSONNEL

- Dépenses pour le personnel	1 875 200 €	1 298 110 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>2 129 €</i>	
- Nombre d'emplois	54.9	36.3
- Nombre d'ETPT	48.8	34.9

### LES RESSOURCES DOCUMENTAIRES

- Nombre de livres	208 130	132 860
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>236</i>	
Nombre de documents sonores	26 900	14 550
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>30.6</i>	
Proportion d'établissements conservant des documents sonores	89%	
Nombre de documents vidéo	11 590	4 680
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>13.2</i>	
Proportion d'établissements conservant des documents vidéo	100%	

	<b>Moyenne 2014</b>	<b>Médiane 2014 <sup>(a)</sup></b>
<b>LES ACQUISITIONS</b>		
- Dépenses d'acquisition	250 640 €	147 500 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	285 €	
- Nombre de livres	10 670	5 710
- Nombre de documents sonores	1 280	710
- Nombre de documents vidéo	1 220	120

#### **LE PUBLIC ET LE PRET**

Nombre d'inscrits emprunteurs	8 740	7 140
- Taux d'inscrits emprunteurs (b)	10%	8%
- Nombre total de prêts	376 170	272 650
dont nombre de prêts de livres	247 430	174 460

#### **LES HORAIRES**

Nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire	35:43	31:46
--	-------	-------

#### **LES LOCAUX**

Surface des locaux en m <sup>2</sup>	4 730	2 410
<i>soit pour 100 habitants</i>	5.4	
Nombre de places assises	350	180

- (a) La médiane est la valeur qui répartit les établissements en deux groupes d'ampleur identique. La moitié des établissements se situe au-dessous de cette valeur, l'autre moitié au-dessus. (une valeur nulle signifiant que la moitié au moins des établissements analysés montre un indicateur à 0)
- (b) Taux moyen du cumul des établissements et non pas moyenne des taux

## 4.11 Établissements de lecture publique d'un territoire de 100 000 habitants

Analyse des établissements couvrant des populations de 80 000 à 125 000 habitants

Nombre d'établissements analysés : 43

	Moyenne 2014	Médiane 2014 (a)
<b>REPARTITION DES ETABLISSEMENTS PAR NIVEAU</b>		
Part des bibliothèques de niveau 1		
Part des bibliothèques de niveau 2	<i>Non significatif</i>	
Part des bibliothèques de niveau 3		
Part des PAL		
Total		
<b>LE PERSONNEL</b>		
- Dépenses pour le personnel	2 164 720 €	1 857 430 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>2 204 €</i>	
- Nombre d'emplois	61.1	50.7
- Nombre d'ETPT	53.9	48.9
<b>LES RESSOURCES DOCUMENTAIRES</b>		
- Nombre de livres	273 800	148 840
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>279</i>	
Nombre de documents sonores	32 240	14 550
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>32.8</i>	
Proportion d'établissements conservant des documents sonores	100%	
Nombre de documents vidéo	13 130	7 000
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>13.4</i>	
Proportion d'établissements conservant des documents vidéo	100%	

	<b>Moyenne 2014</b>	<b>Médiane 2014 <sup>(a)</sup></b>
<b>LES ACQUISITIONS</b>		
- Dépenses d'acquisition	322 820 €	213 770 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>329 €</i>	
- Nombre de livres	13 600	10 160
- Nombre de documents sonores	1 520	1 040
- Nombre de documents vidéo	1 520	810

#### **LE PUBLIC ET LE PRET**

Nombre d'inscrits emprunteurs	10 010	8 030
- Taux d'inscrits emprunteurs (b)	10%	8%
- Nombre total de prêts	485 500	371 070
dont nombre de prêts de livres	310 420	261 800

#### **LES HORAIRES**

Nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire	36:35	35:50
--	-------	-------

#### **LES LOCAUX**

Surface des locaux en m <sup>2</sup>	5 850	3 150
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>6,0</i>	
Nombre de places assises	410	240

- (a) La médiane est la valeur qui répartit les établissements en deux groupes d'ampleur identique. La moitié des établissements se situe au-dessous de cette valeur, l'autre moitié au-dessus. (une valeur nulle signifiant que la moitié au moins des établissements analysés montre un indicateur à 0)
- (b) Taux moyen du cumul des établissements et non pas moyenne des taux

## 4.12 Établissements de lecture publique d'un territoire de 150 000 habitants

Analyse des établissements couvrant des populations  
de 125 000 à 175 000 habitants

Nombre d'établissements analysés : 24

	<b>Moyenne 2014</b>	<b>Médiane 2014 (a)</b>
<b>REPARTITION DES ETABLISSEMENTS PAR NIVEAU</b>		
Part des bibliothèques de niveau 1		
Part des bibliothèques de niveau 2	<i>Non significatif</i>	
Part des bibliothèques de niveau 3		
Part des PAL		
Total		
<b>LE PERSONNEL</b>		
- Dépenses pour le personnel	3 396 400 €	3 266 650 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	2 291 €	
- Nombre d'emplois	94.7	88.7
- Nombre d'ETPT	84.7	80.5
<b>LES RESSOURCES DOCUMENTAIRES</b>		
- Nombre de livres	327 870	310 760
<i>soit pour 100 habitants</i>	221	
Nombre de documents sonores	37 430	38 340
<i>soit pour 100 habitants</i>	25.2	
Proportion d'établissements conservant des documents sonores	100%	
Nombre de documents vidéo	17 900	20 970
<i>soit pour 100 habitants</i>	12.1	
Proportion d'établissements conservant des documents vidéo	100%	

	<b>Moyenne 2014</b>	<b>Médiane 2014 <sup>(a)</sup></b>
<b>LES ACQUISITIONS</b>		
- Dépenses d'acquisition	364 650 €	392 310 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>246 €</i>	
- Nombre de livres	15 360	15 230
- Nombre de documents sonores	1 830	2 010
- Nombre de documents vidéo	1 780	1 700

<b>LE PUBLIC ET LE PRET</b>		
Nombre d'inscrits emprunteurs	13 940	14 120
- Taux d'inscrits emprunteurs (b)	9%	10%
- Nombre total de prêts	648 450	668 020
dont nombre de prêts de livres	435 900	397 370

<b>LES HORAIRES</b>		
Nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire	38:47	39:20

<b>LES LOCAUX</b>		
Surface des locaux en m <sup>2</sup>	8 110	7 230
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>5.5</i>	
Nombre de places assises	490	440

- (a) La médiane est la valeur qui répartit les établissements en deux groupes d'ampleur identique. La moitié des établissements se situe au-dessous de cette valeur, l'autre moitié au-dessus. (une valeur nulle signifiant que la moitié au moins des établissements analysés montre un indicateur à 0)
- (b) Taux moyen du cumul des établissements et non pas moyenne des taux



## 4.13 Établissements de lecture publique d'un territoire de 200 000 habitants

Analyse des établissements couvrant des populations de 150 000 à 250 000 habitants

Nombre d'établissements analysés : 20

	Moyenne 2014	Médiane 2014 (a)
<b>REPARTITION DES ETABLISSEMENTS PAR NIVEAU</b>		
Part des bibliothèques de niveau 1		
Part des bibliothèques de niveau 2	<i>Non significatif</i>	
Part des bibliothèques de niveau 3		
Part des PAL		
Total		

### LE PERSONNEL

- Dépenses pour le personnel	3 701 490 €	3 882 560 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>1 966 €</i>	
- Nombre d'emplois	101.8	102.4
- Nombre d'ETPT	92.6	98.8

### LES RESSOURCES DOCUMENTAIRES

- Nombre de livres	389 400	387 780
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>207</i>	
Nombre de documents sonores	42 890	43 280
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>22.8</i>	
Proportion d'établissements conservant des documents sonores	100%	
Nombre de documents vidéo	20 370	19 300
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>10.8</i>	
Proportion d'établissements conservant des documents vidéo	100%	

	<b>Moyenne 2014</b>	<b>Médiane 2014 <sup>(a)</sup></b>
<b>LES ACQUISITIONS</b>		
- Dépenses d'acquisition	435 530 €	463 050 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>231 €</i>	
- Nombre de livres	16 850	18 610
- Nombre de documents sonores	2 220	2 040
- Nombre de documents vidéo	2 030	1 850

#### **LE PUBLIC ET LE PRET**

Nombre d'inscrits emprunteurs	16 740	18 890
- Taux d'inscrits emprunteurs (b)	9%	10%
- Nombre total de prêts	704 980	790 020
dont nombre de prêts de livres	474 340	520 400

#### **LES HORAIRES**

Nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire	39:15	38:00
--	-------	-------

#### **LES LOCAUX**

Surface des locaux en m <sup>2</sup>	8 770	9 360
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>4.7</i>	
Nombre de places assises	550	600

- (a) La médiane est la valeur qui répartit les établissements en deux groupes d'ampleur identique. La moitié des établissements se situe au-dessous de cette valeur, l'autre moitié au-dessus. (une valeur nulle signifiant que la moitié au moins des établissements analysés montre un indicateur à 0)
- (b) Taux moyen du cumul des établissements et non pas moyenne des taux

## 5. MÉTHODOLOGIE

### 5.1 CONTOUR ADMINISTRATIF RETENU

L'enquête sur les bibliothèques de lecture publique porte, administrativement parlant, à la fois sur les établissements à gestion municipale<sup>10</sup> et sur ceux dépendant d'une intercommunalité (que celle-ci soit une communauté de communes, une communauté urbaine ou toute autre forme d'établissement public de coopération intercommunale).

Chaque unité administrative interrogée exerce sa compétence sur un territoire défini, dont la population servira de référence pour le calcul des ratios du présent rapport. Plusieurs unités administratives peuvent coexister sur un même territoire communal, mais leur périmètre de compétence sera nécessairement différent<sup>11</sup>.

Par ailleurs, une unité administrative peut comprendre un certain nombre de « lieux de lecture », terme définissant un bâtiment physique distinct donnant accès aux collections de l'établissement. Ces « lieux » ne sont pas interrogés de façon individuelle, mais sont intégrés dans le réseau, qui est interrogé en tant que tel.

### 5.2 ÉVOLUTIONS DU CADRE GÉNÉRAL DE LA MÉTHODOLOGIE

#### 5.2.1 Nombre de réponses collectées

Entre 2008 et 2014, l'enquête statistique annuelle du ministère de la Culture et de la Communication (Service du livre et de la lecture) auprès des bibliothèques municipales a connu plusieurs modifications sensibles. Jusqu'en 2008, le bilan statistique s'appuyait sur un échantillon représentant entre un quart et un tiers des bibliothèques et des points d'accès au livre, avec une répartition géographique globalement uniforme.

L'année 2009 a vu le début de la mise en place d'un nouveau dispositif visant à interroger l'ensemble des établissements de lecture publique. Les bibliothèques départementales de prêt partenaires du SLL contribuent désormais à l'identification et à la collecte des données d'activité des bibliothèques municipales de leurs réseaux. En 2009, 6 départements avaient pris part à ce nouveau dispositif. 4 941 structures avaient ainsi été interrogées, interrogations ayant permis la collecte de 3523 réponses (2 229 bibliothèques municipales et 1 294 points d'accès au livre)

En 2010, le nouveau système d'interrogation s'est étendu à 23 départements supplémentaires. Au total, la base d'interrogation a presque doublé entre 2008 et 2010 pour atteindre 8 361 unités, dont 6 479 ont répondu (3 410 bibliothèques municipales et 3 069 points d'accès au livre).

En 2011, 8 321 établissements ont été interrogés par l'enquête annuelle. Cette année-là et pour la première fois, une procédure de collecte intégralement dématérialisée a été mise en place.

---

10 Que celle-ci soit exercée directement ou par délégation à une structure associative.

11 Les villes de Strasbourg et de Rennes, par exemple, abritent toutes deux à la fois des établissements de lecture publique municipaux et à compétence intercommunale (respectivement le réseau de la Communauté urbaine de Strasbourg et la Bibliothèque des Champs Libres).

En 2012, 9 381 établissements ont été interrogés, soit 1 060 de plus qu'en 2011, soit une progression du volume de la base d'enquête de +13 %.

Pour l'année 2013, grâce à un partenariat étendu à 45 départements, on comptabilisait 9 812 établissements interrogés, soit 443 de plus qu'en 2012, ou encore une progression du volume de la base d'interrogation de +5 %. On pouvait ainsi estimer que 60 % des établissements de lecture publique avaient été interrogés.

Enfin en 2014, avec l'appui des bibliothèques départementales de 58 Conseils départementaux, 10 521 établissements ont été sollicités.

### **Récapitulatif des données générales d'enquête entre 2008 et 2014**

Bilan annuel	Base d'interrogation	Réponses collectées	Taux de réponse	Réponses collectées auprès des bibliothèques	Réponses collectées auprès des points d'accès au livre
2008	4 293	3 100	72 %	2 352	748
2009	4 941	3 523	71 %	2 229	1 294
2010	8 361	6 479	77 %	3 410	3 069
2011	8 321	6 542	79 %	3 585	2 957
2012	9 381	7 280	78 %	3 938	3 342
2013	9 812	7 723	79 %	4 141	3 582
2014	10 521	8 625	82 %	4 997	3 628

Pour le bilan 2014, 8 625 établissements ont répondu, soit 82 % des établissements interrogés ou encore 53% de l'ensemble des établissements de lecture publics.

## **5.2.2 Gestion de la représentativité**

Afin d'assurer la représentativité des réponses, le travail réalisé pour le rapport annuel 2010 avait retenu comme critère structurant la typologie proposée par l'Association des Directeurs de Bibliothèques Départementales de Prêt (ADBDP) décrite ci-après, distinguant 3 « niveaux » de bibliothèques et deux niveaux pour les points d'accès au livre. L'utilisation de cette caractérisation des établissements avait permis à la fois de redresser les résultats mais avait également été retenue comme clé de lecture des résultats.

Cette stratégie avait effectivement permis d'améliorer la représentativité des réponses analysées, les travaux antérieurs ayant tendance à surreprésenter les poids des bibliothèques les plus importantes<sup>12</sup>.

En 2011, un important travail de recensement des établissements de lecture publique a été conduit par les équipes du SLL cherchant à savoir, pour chaque commune, si un établissement existait et dans l'affirmative quel était son profil ADBDP. Cette collecte d'informations et l'estimation, par une approche probabiliste, des informations manquantes pour 8 255 communes (cf. annexe du rapport 2011) avaient permis de redonner aux bibliothèques les plus petites leur part véritable.

<sup>12</sup> Les bibliothèques les plus grandes répondent plus fréquemment que les autres. La prise en compte directe des réponses déforme donc les résultats.

La stratégie de redressement de 2011, considérée comme plus robuste, a été reconduite à l'identique en 2012, puis en 2013.

Seule évolution sensible entre 2011 et 2012, certains établissements ayant donné des réponses partielles ne peuvent pas être attribués à un profil ADBDP. Par convention et jusqu'en 2011, ces établissements étaient affectés aux points d'accès au livre. La part très importante d'établissements de communes de moins de 2 000 habitants justifiait cette pratique. En 2012, puis en 2013, un travail spécifique a été engagé permettant de mieux qualifier ces établissements (191 établissements concernés en 2012, 445 en 2013), dont une partie a été réaffectée aux bibliothèques. Cette amélioration technique a engendré une tendance générale à la diminution des indicateurs sous forme de moyenne pour les points d'accès au livre.

**En 2014, une nouvelle démarche d'estimation du nombre d'établissements de lecture publique a été engagée (cf. annexe spécifique) permettant, entre autres, de ré-évaluer la part des bibliothèques par rapport au point d'accès au livre.**

#### *Répartition des établissements selon la typologie ADBDP (%)*

	Structure retenue en 2013	Structure retenue en 2014
Bibliothèques de niveau 1	9,5	8,9
Bibliothèques de niveau 2	12,2	12,7
Bibliothèques de niveau 3	22,2	22,5
<b>Total bibliothèques</b>	<b>43,9</b>	<b>44,2</b>
Points de lecture de niveau 4	26,9	32,3
Dépôts de niveau 5	29,3	23,6
<b>Total de points d'accès au livre</b>	<b>56,1</b>	<b>55,8</b>
<b>Total établissements de lecture publique</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

### 5.2.3 Réponses analysées

Sur les 10 521 établissements contactés, 8 625 ont répondu totalement ou partiellement au questionnaire 2014. Parmi ceux-ci, certaines réponses étaient très incomplètes et ont donc été écartées. Par conséquent les réponses de 8 509 établissements de lecture publique ont été retenues, sachant que certains d'entre eux n'avaient pas répondu à l'intégralité du questionnaire qui leur était soumis.

Ces réponses manquantes ont alors été estimées, soit au niveau individuel à partir des réponses des années antérieures, soit encore par application des évolutions moyennes observées sur les établissements de même profil, soit enfin par application du ratio par rapport à la population .

Le travail 2014 s'intégrant dans le dispositif général de suivi descriptif des évolutions depuis 2005, il a été repéré 260 établissements pour lesquels on disposait d'information sur la période 2010-2013 mais qui n'ont pas répondu en 2014. Ces 260 établissements ont été intégrés à la base d'analyse 2014 et ont fait l'objet d'estimations de leurs réponses.

Il convient de préciser qu'il s'agit ici d'une nouvelle approche par rapport aux travaux antérieurs qui se basaient sur un champ rétrospectif plus lointain (à partir de 2005), solution qui imposait d'estimer un nombre de plus en plus important de réponses (par exemple 438 en 2013). Disposant de bases de réponses de plus en plus importantes, il a été préféré de réduire les imputations complètes.

*Nombre de réponses collectées et traitées en 2014*

	Estimation nombre total en 2014	Nombre de réponses collectées en 2014	Nombre de réponses prises en compte en 2014 (données non pondérées)	Taux de sondage
Bibliothèques de niveau 1	1 440	1 245	1 153	80%
Bibliothèques de niveau 2	2 051	1 575	1 570	77%
Bibliothèques de niveau 3	3 621	2 177	2 260	62%
<b>Total bibliothèques</b>	<b>7 112</b>	<b>4 997</b>	<b>4 983</b>	<b>70%</b>
Points de lecture de niveau 4	5 191	2 764	2 837	55%
Dépôts de niveau 5	3 793	864	949	25%
<b>Total points d'accès au livre</b>	<b>8 984</b>	<b>3 628</b>	<b>3 786</b>	<b>42%</b>
<b>Total établissements de lecture publique</b>	<b>16 096</b>	<b>8 625</b>	<b>8 769</b>	<b>54%</b>

*Indicatrice de réponses dans le dispositif de suivi de l'activité des établissements de lecture*

	Champ des analyses des évolutions	Hors champ des analyses des évolutions	Total (champ de l'analyse 2014)
Réponse collectée en 2014 et sur les années antérieures	5 788		5 788
Réponse collectée en 2014 et 2013, sans information sur les années antérieures		1 476	1 476
Absence de réponse en 2014 et mais information disponibles sur les années antérieures	260		260
Réponse collectée en 2014, absence de réponses sur les années antérieures		1 245	1 245
Total	6 048	2 721	8 769

### *Historique général des volumes analysés*

Année du rapport	Volume réponses analysées de l'année	évolution annuelle	Champs des évolutions (2005-NN)	évolution annuelle	Champs des évolutions (2010-2014)
2010	6 479		4 177		
2011	6 900	+6%	3 931	-6%	
2012	7 802	+13%	3 909	-1%	
2013	8 081	+4%	3 678	-6%	
2014	8 769	+9%	3 529	-4%	6 048

Cette stratégie revient à baser la synthèse 2014 sur :

- les réponses de 8 769 établissements de lecture dont on connaît (ou estime) la situation en 2014 dont 4 983 bibliothèques et 3 786 points d'accès au livre (respectivement 3 874 et 4 895 en données pondérées) et
- les réponses de 6 048 établissements de lecture dont on connaît (ou estime) la situation entre 2010 et 2014 dont 3 929 bibliothèques et 2 119 points d'accès au livre (respectivement 2 670 et 3 378 en données pondérées).

Il est à noter que cette nouvelle stratégie d'analyse du passé permet d'augmenter très sensiblement le nombre d'établissements pris en compte pour l'analyse du passé (+64%) avec un doublement pour les points d'accès au livre :

### *Volumes analysés en 2013 et 2014 selon les champs*

		Réponses prises en compte en 2013	Réponses prises en compte en 2014	Progression
<b>Champ de l'analyse annuelle</b>	Bibliothèques	4 365	4 983	14%
	Points d'accès au livre	3 716	3 786	2%
	Total	8 081	8 769	9%
<b>Champ de l'analyse des évolutions</b>	Bibliothèques	2 705	3 929	45%
	Points d'accès au livre	973	2 119	118%
	Total	3 678	6 048	64%

Dans les deux cas (analyse annuelle et analyse des évolutions), une pondération a été calculée permettant d'assurer la représentativité (géographique et selon le profil des établissements).

Cependant, travaillant sur des bases différentes, on peut observer des résultats légèrement différents pour l'année 2014 selon que l'on analyse le seul champ 2014 ou le champ 2010-2014.

**Afin de faciliter la lecture des résultats, une nouvelle stratégie d'uniformisation a été mise en place pour ce rapport 2014.** Celle-ci consiste simplement d'une part à mesurer les résultats en 2014 sur le champ de l'analyse annuelle puis d'autre part à mesurer les évolutions relatives sur le champ 2010-2014 (selon les différentes caractéristiques des établissements). Ces évolutions sont ensuite appliquées aux résultats annuels 2014.

**Il est important de souligner que cette démarche repose sur l'analyse d'un échantillon cylindré (suivi entre 2010 et 2014 d'un même ensemble d'établissements) à partir des caractéristiques 2014 des établissements (contour des communes couvertes, population couverte, affectation à la caractérisation ADBDP).** Ainsi, une

bibliothèque desservant 20 050 habitants en 2014 est caractérisée par l'appartenance à la tranche 20 000 à 40 000 habitants même si par exemple en 2013 elle ne desservait que 19 950 habitants et relevait donc de la tranche 10 000 à 20 000 habitants. Le résultat 2013 de cet établissement est bien pris en compte dans la tranche 20 000 à 40 000 habitants. **Ces données analysent les évolutions longitudinales des établissements. Elles ne représentent pas une succession de mesures annuelles indépendantes les unes des autres.**

Cette remarque vaut pour ce rapport 2014 mais également pour les rapports antérieurs.



## 5.3 ESTIMATION DU NOMBRE DE COMMUNES COUVERTES ET DU NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS DE LECTURE PUBLIQUE

S'intéresser à la couverture des établissements de lecture publique revient à poser deux questions duales :

- Quelles sont les communes disposant, pour leur population, d'un accès à un établissement de lecture publique ?
- Pour un établissement donné, quelles sont les communes desservies ?

Avant la mise en place des intercommunalités, ces deux questions étaient semblables, une bibliothèque était par nature communale. Comptabiliser des communes et des établissements était chose identique.

La mise en place des intercommunalités et le transfert facultatif de la compétence bibliothèque ont très largement complexifié cette question. Les travaux de recensement doivent donc s'intéresser à la fois aux établissements communaux et aux établissements intercommunaux, tout en dissociant ces deux situations et en listant les communes desservies par les établissements intercommunaux. Précisons dès à présent que certaines communes sont couvertes à la fois par un établissement communal et par un établissement intercommunal.

Les informations permettant un dénombrement pour 2014 sont nombreuses (voir page 74) :

- le travail mis en œuvre en 2011 (schéma de base 2011)
- la liste (non exhaustive) des Unités Administratives repérées en 2014 (11 664 UA)
- la liste (non exhaustive) des Unités Administratives repérées en 2015 (12 031 UA)
- la base (non exhaustive) des lieux de lecture en 2014 (14 001 lieux pour 11 883 UA)
- la base (non exhaustive) des lieux de lecture en 2015 (14 305 lieux pour 11 540 UA)
- la liste des communes françaises avec leur intégration dans une structure intercommunale (36 762 communes intégrant les départements et région d'outre-mer et les collectivités d'outre-mer)

Ces informations ne sont cependant pas exhaustives. Par ailleurs, elles imposent de travailler sur deux niveaux différents : celui des communes couvertes ou non couvertes (que l'établissement soit communal ou intercommunal) et celui des établissements.

Pour répondre à l'ensemble des questions posées, la solution retenue a schématiquement consisté à :

- lister les 36 762 communes puis indiquer d'une part si elles disposaient ou non d'un établissement de niveau communal et d'autre part si leur population pouvait ou non accéder à un équipement intercommunal. Pour les communes repérées avec une offre, l'identifiant de l'établissement et sa caractérisation ADBDP (permettant de dissocier les bibliothèques des points d'accès au livre) devaient être associés. Pour les communes repérées sans offre (communale et / ou intercommunale), il convenait de bien conserver cette information.
- Attribuer, pour les communes sans information, une probabilité de disposer d'un établissement communal et / ou intercommunal.

Ces estimations ont concerné 17 % des communes pour le niveau communal et 22 % pour le niveau intercommunal.

**Niveau d'information pour la mise en place du schéma de base probabiliste 2014**

<b>Niveau communal</b>		<b>Nombre de communes</b>	<b>%</b>	<b>Nombre d'UA (réelles ou estimées)</b>	<b>%</b>
Présence d'une UA de niveau communal	Présence avérée, identifiant connu de l'UA	10 997	30%	10 997	70%
	Présence d'un lieu de lecture de niveau communal, notée en 2011, mais identifiant UA inconnu	2 506	7%	2 506	16%
Absence d'une UA de niveau communal	Absence d'un lieu de lecture notée en 2011	12 637	34%	0	0%
	Fermeture notée entre 2011 et 2014	481	1%	0	0%
	Présence d'une unité intercommunale, déduction absence de lieu de niveau communal (pas d'info de niveau communal / absence notée / fermeture notée)	3 924	11%	0	0%
Aucune information		6 217	17%	2 202	14%
<b>Total</b>		<b>36 762</b>	<b>100%</b>	<b>15 705</b>	<b>100%</b>
BM, typologie connue		5 805	16%	5 805	37%
BM, typologie inconnue		4	0%	4	0%
PAL, typologie connue		6 532	18%	6 532	42%
PAL, typologie inconnue		539	1%	539	3%
BM ou PAL, typologie inconnue		6 840	19%	2 825	18%
Pas d'établissement de lecture, pas d'imputation		17 042	46%	0	0%
<b>Total</b>		<b>36 762</b>	<b>100%</b>	<b>15 705</b>	<b>100%</b>

<b>Niveau intercommunal</b>		<b>Nombre de communes</b>	<b>%</b>	<b>Nombre d'UA (réelles ou estimées)</b>	<b>%</b>
Présence d'une UA de niveau intercommunal	Présence avérée, identifiant connu de l'UA	503	1%	87	22%
	Présence d'un lieu de lecture de niveau intercommunal, notée en 2011, mais identifiant UA inconnu	146	0%	7	2%
	Déduction : pas d'information sur la commune mais intégrée dans une intercommunalité avec UA intercommunale repérée	6 284	17%	274	70%
Absence d'une UA de niveau intercommunal	Absence d'un lieu de lecture notée en 2011	9 756	27%		
	Fermeture notée entre 2011 et 2014		0%		
	Présence d'une unité communale, déduction absence de lieu de niveau intercommunal (pas d'info de niveau communal / absence notée / fermeture notée)	12 084	33%		
Aucune information		7 989	22%	23	6%
<b>Total</b>	<b>Total</b>	<b>36 762</b>	<b>100%</b>	<b>391</b>	<b>100%</b>
BM, typologie connue		8 003	22%	318	81%
PAL, typologie connue		2 067	6%	58	15%
PAL, typologie inconnue		270	1%	9	2%
BM ou PAL, typologie inconnue		4 582	12%	6	2%
Pas d'établissement de lecture, pas d'imputation		21 840	59%	0	0%
<b>Total</b>		<b>36 762</b>	<b>100%</b>	<b>391</b>	<b>100%</b>

En complément, il convient de préciser que pour 6284 communes, nous n'avions pas d'autre information que le fait que les communes appartenaient à une intercommunalité avec une UA intercommunale implantée : nous ne savions pas si un établissement était ou non implanté. Dès lors, on a supposé que ces communes étaient, de fait, couvertes.

Pour les communes sans information, l'estimation des probabilités a été conduite à partir des communes avec une information (présence ou non, 1/0) selon les tranches de population des communes ou des intercommunalités.

	Proba présence établissement communal	Proba présence établissement intercommunal
Moins de 20 hab	0,015	0,211
20 - 199 hab	0,125	0,287
200 - 1 999 hab	0,459	0,239
2 000 - 4 999 hab	0,802	0,192
5 000 - 19 999 hab	0,827	0,186
20 000 - 39 999 hab	0,842	0,185
40 000 - 49 999 hab	0,858	0,173
50 000 - 69 999 hab	0,870	0,161
70 000 - 99 999 hab	0,889	0,148
100 000 hab et plus	0,878	0,195

L'affectation des établissements à la caractérisation ADBDP est connue pour 79 % des établissements communaux et 96 % des établissements intercommunaux. Pour les cas indéterminés, on a également procédé par une approche probabiliste pour chacun des 5 niveaux, en calant ces 5 probabilités sur la probabilité générale. Là encore, ce travail a été conduit à partir des tranches de population couverte.

Enfin, concernant les populations couvertes au sein des communes avec détermination probabiliste de la situation, on a simplement multiplié les populations par la probabilité.

## 5.4 DÉNOMBREMENT DES COMMUNES COUVERTES, RÉSULTATS DÉTAILLÉS 2014

### *Accès à une bibliothèque*

Population desservie	Nombre de communes	Nombre de communes desservies par une bibliothèque communale	Nombre de communes desservies par une bibliothèque intercommunale	Nombre de communes desservies par une bibliothèque communale ou intercommunale	Proportion de communes couvertes
Moins de 2 000 Hab	31 420	3 446	4 956	8 042	26%
2 000 - 4 999 hab	3 201	1 794	511	2 129	67%
5 000 - 19 999 hab	1 672	1 181	277	1 355	81%
20 000 - 39 999 hab	282	216	48	254	90%
40 000 - 49 999 hab	59	54	5	58	98%
50 000 - 69 999 hab	60	40	18	56	93%
70 000 - 99 999 hab	27	24	4	27	100%
100 000 hab et plus	41	36	8	41	100%
Total	36 762	6 789	5 828	11 962	33%

### *Accès à un point d'accès au livre*

Population desservie	Nombre de communes	Nombre de communes desservies par un point d'accès au livre communal	Nombre de communes desservies par un point d'accès au livre intercommunal	Nombre de communes desservies par un point d'accès au livre communal ou intercommunal	Proportion de communes couvertes
Moins de 2 000 Hab	31 420	7 911	1 651	9 297	30%
2 000 - 4 999 hab	3 201	775	63	834	26%
5 000 - 19 999 hab	1 672	202	21	218	13%
20 000 - 39 999 hab	282	22	3	25	9%
40 000 - 49 999 hab	59	1	0	1	2%
50 000 - 69 999 hab	60	4	0	4	7%
70 000 - 99 999 hab	27	0	0	0	0%
100 000 hab et plus	41	0	0	0	0%
Total	36 762	8 915	1 738	10 380	28%

### *Accès à établissement de lecture publique*

Population desservie	Nombre de communes	Nombre de communes desservies par un établissement de lecture publique communal	Nombre de communes desservies par un établissement de lecture publique intercommunal	Nombre de communes desservies par un établissement de lecture publique communal ou intercommunal	Proportion de communes couvertes
Moins de 2 000 Hab	31 420	11 357	6 607	16 748	53%
2 000 - 4 999 hab	3 201	2 569	574	2 882	90%
5 000 - 19 999 hab	1 672	1 383	298	1 554	93%
20 000 - 39 999 hab	282	237	51	276	98%
40 000 - 49 999 hab	59	55	5	59	100%
50 000 - 69 999 hab	60	44	18	60	100%
70 000 - 99 999 hab	27	24	4	27	100%
100 000 hab et plus	41	36	8	41	100%
Total	36 762	15 705	7 566	21 646	59%

Source : Traitement du schéma de base probabiliste 2014, dénombrement des communes selon l'accès à un établissement de lecture publique communal ou intercommunal, population selon le recensement de la population 2012

## 5.4 MISE EN ŒUVRE DE L'ENQUÊTE 2014

### 5.4.1 Modalités d'interrogation

Depuis la campagne 2009, deux niveaux d'interrogation des bibliothèques coexistent au sein de l'enquête, correspondant à un questionnaire « complet » et un autre « abrégé ». Cette démarche vise à cibler plus précisément les questions posées aux différentes structures et notamment à ne pas interroger les petites et moyennes bibliothèques sur des documents ou des services uniquement présents dans des établissements plus importants. L'ensemble des variables présentes dans le questionnaire abrégé se trouve également dans le questionnaire complet.

Une modification importante a été apportée en 2013 avec, en plus des questionnaires « complet » et « abrégé » déjà existants, un nouveau type de questionnaire : le questionnaire « patrimoine ». Ce dernier correspond au questionnaire « complet » auquel ont été ajoutées de nouvelles questions spécifiques, qui constituent un focus destiné exclusivement aux bibliothèques identifiées comme patrimoniales par le Bureau du patrimoine du SLL.

L'interrogation a été conduite en ligne du 19 janvier 2015 au 12 juin 2015, via un formulaire électronique auto-administré. Outre les contrôles de saisie inhérents à la base, des contrôles de cohérence ont été effectués sur les données et des rectifications ont été opérées après réinterrogation des bibliothèques concernées.

Sur les 8 769 réponses prises en compte, on dénombre :

- 1 265 questionnaires « complets », dont 17 % de points d'accès au livre
- 271 questionnaires « patrimoine »
- 6 973 questionnaires « abrégés », dont 50 % de points d'accès au livre
- 260 réponses totalement imputées (répondants ou pris en compte entre 2010 et 2013 <sup>13</sup> non répondants en 2014), dont 47 % de points d'accès au livre

### 5.4.2 Nombre de réponses prises en compte

Définir le niveau de remplissage du questionnaire à partir duquel on peut considérer la réponse comme partie intégrante du champ de l'analyse est chose délicate. Le questionnaire complet comprend 621 champs élémentaires, 6 grands chapitres et 30 sous-parties (621 champs élémentaires, 7 grands chapitres et 35 sous-parties pour le questionnaire « patrimoine »). Selon la situation de l'établissement, de nombreux champs ne sont pas à compléter.

De manière quelque peu arbitraire, on peut retenir 17 questions « centrales »<sup>14</sup>. En moyenne, les bibliothèques ont répondu à 13,3 questions sur ces 17 (10,5 en 2013)

52 % ont répondu à 14 questions ou plus (39 % en 2013).

On retient comme établissement réputé répondant les cas avec au minimum 4 réponses aux questions centrales ou au moins 50 réponses à l'ensemble des questions élémentaires.

Au regard de la méthodologie de sélection, 8 560 réponses de 2014 ont été prises en compte (7 643 réponses de 2013), dont :

- 8 481 satisfont aux deux critères

---

13 Parmi ces 260 établissements, 234 avaient répondu entre 2010 et en 2013, 26 ayant déjà fait l'objet d'imputation en 2010.

14 Appartenant à la fois au questionnaire complet, patrimoine ainsi qu'au questionnaire abrégé.

- 26 ont répondu à au moins 4 questions centrales mais n'ont répondu qu'à moins de 50 questions élémentaires
- 2 ont répondu à moins de 4 questions centrales mais ont répondu à plus de 50 questions élémentaires

Les établissements ainsi retenus ont répondu en moyenne à 13,5 questions centrales et 187 questions élémentaires avec :

- pour les questionnaires « complets », 15,1 questions centrales et 343 questions élémentaires
- pour les questionnaires « patrimoine », 15,2 questions centrales et 370 questions élémentaires
- pour les questionnaires « abrégés », 13,1 questions centrales et 152 questions élémentaires

Le travail 2014 s'intégrant dans le dispositif général de suivi descriptif des évolutions depuis 2010, 260 établissements ont été repérés pour lesquels on disposait d'information sur la période 2010-2013, qui avaient répondu entre 2010 et 2013, mais qui n'ont pas répondu en 2014. Écarter ces établissements reviendrait à perdre chaque année des unités sur les champs des analyses d'évolution. Ces 260 établissements ont donc été intégrés à la base d'analyse 2014 et ont fait l'objet d'estimations de leurs réponses.

Cette stratégie revient à baser la synthèse 2014 sur :

- les réponses de 8 769 établissements de lecture dont on connaît (ou estime) la situation en 2014 dont 4 983 bibliothèques et 3 786 points d'accès au livre (respectivement 3 874 et 4 895 en données pondérées) et
- les réponses de 6 048 établissements de lecture dont on connaît (ou estime) la situation entre 2010 et 2014 dont 3 929 bibliothèques et 2 119 points d'accès au livre (respectivement 2 670 et 3 378 en données pondérées).

Ces partis-pris, facilitant la lecture des résultats, posent cependant deux difficultés : la gestion des non réponses partielles d'une part et leur représentativité d'autre part.

On peut ainsi résumer les différentes étapes :

Base d'enquête **10 521 établissements**

Réponses collectées **8 625 établissements**

*dont* 1 620 établissements de statut « Envoyé »  
 6 299 établissements de statut « Validé »  
 417 établissements de statut « Modifié après validation »  
 sous total 8 336 établissements  
 289 établissements de statut « En cours »

Gestion du niveau de remplissage

26 établissements avec

au moins 4 questions centrales mais moins de 50 questions élémentaires

2 établissements avec

moins 4 questions centrales mais avec au moins 50 questions élémentaires

8 481 établissements avec au moins ces deux conditions

soit **8 509 établissements** pris en compte à ce stade

et 116 établissements écartés à ce stade (80 en 2013)

Gestion de la prise en compte des établissements totalement imputés

260 établissements ajoutés

soit **8 769 établissements** pris en compte

### 5.4.3 Gestion des points d'accès au livre

Jusqu'en 2011, les points d'accès au livre intégraient des établissements pour lesquels il n'avait pas été possible de calculer la catégorisation ADBDP (non réponse à l'un des critères permettant de réaliser l'affectation).

Pour 2011 par exemple et en données non pondérées, on dénombrait 0,8 % des établissements ainsi classé en « Non-Classable » soit 2,3 % en données pondérées.

Ces établissements « Non-Classable » étaient donc intégrés aux points d'accès au livre, une très large majorité de ces établissements étant localisée en zone rurale. Ils constituaient 1,8 % de l'ensemble des points d'accès au livre en données non pondérées (4,1 % en données pondérées).

Si une vérification était conduite sur ces cas pour les plus grandes communes (20 000 habitants et plus), les cas « Non-Classable » desservant moins de 20 000 habitants demeuraient en l'état.

En 2012, un travail plus précis a été engagé afin de gérer les établissements affectés aux cas « Non-Classables ». Ce même travail a été reconduit en 2013, puis en 2014 permettant de gérer 141 établissements en 2014 (94 en 2013).

Le seuil de 20 000 habitants a tout d'abord été porté à 5 000 habitants, assurant la gestion détaillée directe de 2 établissements.

Les 11 établissements, desservant des populations de 2 000 à 4 999 habitants, ont été affectés à la catégorie des bibliothèques de niveau 3, puisque dans ces communes on observe 75% de bibliothèques municipales et 25% de points d'accès au livre.

Les 124 établissements, desservant des populations de moins de 2 000 habitants, ont été affectés à la catégorie des points d'accès au livre de niveau 4. On observe en effet dans ces communes 40% de bibliothèques municipales et 60% de points d'accès au livre (et plus précisément 42% de niveau 4).

La catégorisation ADBDP n'a pu être calculée pour 3 établissements desservant des populations de 5 000 à 19 999 habitants et l'établissement desservant une population de 20 000 à 39 999 habitants. Une affectation probabiliste a également été conduite pour ces 4 établissements, les affectant à la catégorie des bibliothèques de niveau 2.

Ainsi, 12% des établissements « Non-Classables », qui auraient été antérieurement (avant 2012) intégrés aux points d'accès au livre, ont été classés parmi les bibliothèques en 2014.

Typologie initiale 2014	Typologie imputée	Établissements	Structure
NC	B1	0	-
NC	B2	5	3,5 %
NC	B3	12	8,5 %
NC	B4	124	88 %
NC	B5	0	-
Total	Total	141	100 %

### 5.4.4 POPULATIONS PRISES EN COMPTE

Analyser les différents indicateurs impose très régulièrement d'établir des ratios par rapport à la population. Par obligation réglementaire, il convient de réaliser ces mesures à partir d'une population « officielle », celle du recensement général de la population de l'Insee.

Avec la mise en œuvre du recensement en continu, on dispose des populations avec un décalage de deux ans et demi. Les populations 2011 ont par exemple été connues en mi-juillet 2014.

Ainsi, tout au long de ce document, les mesures d'une année N seront comparées à la population de l'année N-3, avec par exemple : mesure 2014 / population 2011.

Lors des rapports antérieurs, les mesures par exemple de 2005 à 2008 étaient toujours ramenées à une même population 1999<sup>15</sup>, dernière population officielle connue avant les premières publications de recensement en continu.

On raisonnait à population constante, alors que la population réelle était de 3 % à 4 % plus élevée. Cette approche générait en outre une légère tendance mécanique à la hausse des ratios entre 2005 et 2008 (le dénominateur était fictivement stable). Elle impliquait ensuite une rupture de série à partir de 2009 avec la prise en compte du premier recensement en continu de 2006.

Ainsi, afin de prendre en compte la contrainte réglementaire indiquant qu'il convient de baser les ratios sur des populations officielles, les dernières mesures de 2009 à 2014 sont effectivement rapprochées des données du recensement de N-3. Toutefois, pour éviter les ruptures de séries, les mesures de 2005 à 2008 ont été comparées, lors des précédents rapport, à des estimations des populations de 2002 à 2005.

Les ratios mis en œuvre dans le présent document sont donc calculés comme suit :

- Données 2010 / Population 2007
- Données 2011 / Population 2008
- Données 2012 / Population 2009
- Données 2013 / Population 2010
- Données 2014 / Population 2011

Enfin, la détermination des populations de référence doit bien évidemment être réalisée sur les deux champs d'analyses.

Pour le champ des analyses 2014, basées sur les réponses de 8 769 établissements de lecture, la population globale de référence (population couverte) est de 38,7 millions d'habitants en 2011, soit 28 millions pour les bibliothèques desservant 2 000 habitants et plus, 2,1 millions pour les bibliothèques desservant moins de 2 000 habitants et 8,6 millions pour les points d'accès au livre.

A l'instar de la démarche mise en œuvre pour assurer la cohérence entre le champ annuel 2014 (8769 réponses) et les champs des évolutions 2010-2014 (6048 réponses), **les populations totales de 2010 à 2013 ont été ré-estimées pour être comparables à celles de 2014.**

## 5.4.5 Pondération mise en place en 2014

La structure nationale en 9 profils croisant les tailles de commune et la caractérisation bibliothèque / point d'accès au livre, mais également la répartition des établissements selon la typologie ADBDP (niveau 1 à niveau 5) ainsi que la répartition régionale ont été les trois critères retenus pour assurer l'étape de redressement (418 strates élémentaires), la pondération ainsi obtenue devant permettre de retrouver des résultats représentatifs. Les 8 769 établissements du champ pris en compte pour les analyses 2014 d'une part et les 6 048 établissements du champ pris en compte pour les analyses 2010-2014 se sont vus appliquer la structure observée pour chacun des 3 critères retenus pour le calcul de la pondération (calage sur marge). Le tableau ci-dessous récapitule les données pondérées et non pondérées de l'année 2014 croisées par les principaux critères d'analyse :

---

15 Dernier recensement général décennal.



	Champ annuel 2014 complet			Champ annuel 2014 établissements de 2000 hab et plus			Champ évolution 2010-2014		Champ évolution 2010-2014 établissements de 2000 hab et plus	
	Nb réponses non pondérées	Nb réponses pondérées	Pop moyenne	Nb réponses non pondérées	Nb réponses pondérées	Pop moyenne	Nb réponses non pondérées	Nb réponses pondérées	Nb réponses non pondérées	Nb réponses pondérées
<b>Total</b>	<b>8 769</b>	<b>8 769</b>	<b>4 411</b>	<b>3 682</b>	<b>2 869</b>	<b>11 723</b>	<b>6 048</b>	<b>6 048</b>	<b>3 129</b>	<b>2 358</b>
BM	4 983	3 874	7 770	3 020	2 004	13 980	2 670	3 929	2 639	1 379
PAL	3 786	4 895	1 753	662	866	6 499	3 378	2 119	490	978
BM 100 000 hab et plus	65	39	222 781	65	39	222 781	23	63	63	23
BM 40 000 à 99 999 hab	146	87	58 294	146	87	58 294	60	138	138	60
BM 20 000 à 39 999 hab	252	147	27 719	252	147	27 719	103	236	236	103
BM 5 000 à 19 999 hab	1 172	722	9 511	1 172	722	9 511	498	1 060	1 060	498
BM 2 000 à 4 999 hab	1 385	1 009	3 195	1 385	1 009	3 195	695	1 142	1 142	695
BM Moins de 2 000 hab	1 963	1 870	1 118				1 290	1 290		
PAL	3 786	4 895	1 753	662	866	6 499	3 378	2 119	490	978
B1	1 153	785	15 266	937	586	19 956	540	1 006	849	371
B2	1 570	1 117	10 083	1 124	717	15 005	770	1 341	1 021	479
B3	2 260	1 972	3 479	959	700	7 923	1 359	1 582	769	529
B4	2 837	2 829	2 526	636	801	6 610	1 952	1 684	473	890
B5	949	2 066	694	26	65	5 123	1 426	435	17	89
Paris	1	1	2 274 880	1	1	2 274 880	1	0,49	1	0
BIB 100 000 hab et +	64	39	194 002	64	39	194 002	23	62	62	23
BIB 70 000-99 999 hab	34	20	83 548	34	20	83 548	14	33	33	14
BIB 50 000-69 999 hab	53	31	58 649	53	31	58 649	21	51	51	21
BIB 40 000-49 999 hab	59	36	44 043	59	36	44 043	24	54	54	24
BIB 20 000-39 999 hab	252	147	27 719	252	147	27 719	103	236	236	103
BIB 5 000-19 999 hab	1 172	722	9 511	1 172	722	9 511	498	1 060	1 060	498
BIB 2 000-4 999 hab	1 385	1 009	3 195	1 385	1 009	3 195	695	1 142	1 142	695
BIB Moins de 2 000 hab	1 963	1 870	1 118				1 290	1 290		
PAL	3 786	4 895	1 753	662	866	6 499	3 378	2 119	490	978
BM ou PAL 100 000 hab et plus	66	41	219 911	66	41	219 911	25	64	64	25
BM ou PAL 40 000 à 99 999 hab	152	102	61 803	152	102	61 803	83	144	144	83
BM ou PAL 20 000 à 39 999 hab	259	160	27 559	259	160	27 559	126	241	241	126
BM ou PAL 5 000 à 19 999 hab	1 338	954	9 325	1 338	954	9 325	778	1 181	1 181	778
BM ou PAL 2 000 à 4 999 hab	1 867	1 612	3 113	1 867	1 612	3 113	1 346	1 499	1 499	1 346
BM ou PAL Moins de 2 000 hab	5 087	5 900	855				3 690	2 919		

La ville de Paris possède un réseau de 66 établissements, dont 58 bibliothèques de prêt et 16 bibliothèques spécialisées (ainsi que trois établissements de gestion). Paris ne dispose pas en propre d'une bibliothèque centrale. Raisonant ici en termes d'unité administrative, le réseau de la ville de Paris compte pour un, cumulant l'ensemble des lieux d'accueil. Par ailleurs, le système de pondération implique que, rapporté à l'échantillon de 6 900 établissements (et non pas l'exhaustivité des quelques 16 100 établissements de lecture publique), le réseau de la ville de Paris ne compte plus pour 1 mais pour 0,50.

## 5.4.6 Gestion de la non réponse

Les traitements sur des champs stabilisés ont tout d'abord nécessité de gérer la non réponse (partielle ou totale). Comment prendre en compte les établissements ayant répondu mais de manière incomplète pour certaines questions ? Le fait de répondre ou non à une question donnée peut, régulièrement, ne pas être indépendant de la « taille » de l'établissement. Ainsi, l'analyse des seules réponses directement collectées peut générer des résultats non représentatifs. Pour contourner cette difficulté, il a été nécessaire d'imputer (d'estimer) les réponses des établissements n'ayant pas répondu à telle ou telle question. Ce travail d'imputation a été conduit pour chaque question dans le prolongement des étapes de contrôle de cohérence.

Pour chaque question « majeure », les données ont été apurées selon le schéma général suivant (adapté selon la variable traitée).

### Contrôle de cohérence

- Vérification éventuelle de la cohérence de la variable « majeure » par la somme des variables détaillées

### Gestion de la non réponse

- Reconduction de l'évolution 2012/2013 sur les données connues en 2013 afin d'estimer la valeur 2014
- Application de l'évolution 2013/2014 des unités répondantes aux unités non répondantes (ce par profil d'établissement)
- Estimation pour les unités répondantes ou estimées du ratio moyen indicateur / population, ce par profil d'établissement. Imputation pour les dernières données manquantes par application de ce ratio moyen

### Gestion des valeurs extrêmes

- Gestion des valeurs extrêmes par plafonnement aux 5<sup>ème</sup> et 95<sup>ème</sup> centiles du ratio indicateur / population
- Gestion des valeurs extrêmes d'évolution par plafonnement aux 5<sup>ème</sup> et 95<sup>ème</sup> centiles de ces évolutions

Le recours à des indicateurs rapportant le critère analysé à la population constitue la méthodologie de base. Cependant, on a régulièrement retenu d'autres critères au dénominateur du ratio de calage. Par exemple, la gestion des acquisitions 2014 de livres a pris en compte un ratio avec le fonds de livres au dénominateur et non pas la population. Dans la mesure du possible, on a retenu comme variable auxiliaire le critère connu le plus lié au critère à corriger. A défaut de critère connu, on a retenu la population.

Les tableaux présentés dans le corps de ce document indiquent le niveau d'imputation des indicateurs analysés avec :

- La part des réponses totalement imputées, sachant que cette proportion intègre les 260 établissements pris en compte au titre du champ 2010-2014 non répondants en 2014. Cette part est donc toujours au minimum de 3 % en 2014 (contre 5 % en 2012).
- L'impact non pondéré des procédures d'imputation et de contrôle de cohérence. Pour ce faire, on calcule la moyenne de l'indicateur après la vérification de la cohérence interne (étape 1) mais avant imputation (étapes 2 et suivantes). Ce même calcul non pondéré est réitéré sur la base de 8 769 réponses apurées ou imputées. On calcule ensuite l'écart entre ces deux moyennes, écart reporté sous les tableaux du rapport.

## 5.4.7 ESTIMATION DES INTERVALLES DE CONFIANCE

Une enquête par sondage propose des résultats entachés d'une relative incertitude. Seule une interrogation totalement exhaustive pourrait fournir un résultat sans aucun risque d'erreur. En n'interrogeant qu'une partie de la population visée, on accepte un certain degré d'imprécision, appelé intervalle de confiance.

La théorie statistique propose des outils d'estimation de ces intervalles de confiance, dans le cadre des sondages purement aléatoires. Selon l'orthodoxie statistique, on ne peut considérer que l'interrogation mise en place par le Service du Livre et de la Lecture correspond totalement à ce cadre méthodologique. En outre, les phases d'apurement et de pondération complexifient très sensiblement les modalités de calculs de ces intervalles de confiance.

Cependant, dans une logique de simplification et cherchant à montrer des ordres de grandeurs des niveaux d'incertitude, on présente ici les intervalles de confiance obtenus par les formules classiques (échantillon aléatoire avec un tirage simple) pour 6 variables réputées majeures :

	<b>BM 2000 hab et plus</b>	<b>BM Moins de 2 000 hab</b>	<b>Point d'accès au livre</b>	<b>Total</b>
Nombre de réponses pondérées	2 004	1 870	4 895	8 769
Nombre de réponses non pondérées	3 022	1 963	3 784	8 769
Estimation nombre total d'étab.	3 658	3 454	8 984	16 096
Taux de sondage	83%	57%	42%	54%
<b>Nombre total de prêts, total 2014</b>				<b>E239</b>
Moyenne	64 968	4 234	2 923	17 379
Écart type	263 193	3 550	5 280	128 491
Intervalle de confiance	+/- 3 913	+/- 103	+/- 128	+/- 1 815
Intervalle de confiance relatif	+/- 6%	+/- 2%	+/- 4%	+/- 10%
<b>Volume d'acquisitions des livres imprimés, total 2014</b>				<b>D129</b>
Moyenne	1 792	243	169	555
Écart type	5 514	207	308	2 731
Intervalle de confiance	+/- 82,0	+/- 6,0	+/- 7,5	+/- 38,6
Intervalle de confiance relatif	+/- 5%	+/- 2%	+/- 4%	+/- 7%
<b>Nombre ETPT (toutes catégories hors bénévoles), total 2014</b>				<b>G132</b>
Moyenne	7,3	0,4	0,3	1,9
Écart type	28,0	0,5	0,9	13,7
Intervalle de confiance	+/- 0,42	+/- 0,01	+/- 0,02	+/- 0,19
Intervalle de confiance relatif	+/- 6%	+/- 4%	+/- 8%	+/- 10%
<b>Total des dépenses pour le personnel, total 2014</b>				<b>F201</b>
Moyenne	283 116	10 086	9 492	72 136
Écart type	1 131 367	15 804	31 447	553 286
Intervalle de confiance	+/- 16 822	+/- 459	+/- 762	+/- 7 815
Intervalle de confiance relatif	+/- 6%	+/- 5%	+/- 8%	+/- 11%

	<b>BM 2000 hab et plus</b>	<b>BM Moins de 2 000 hab</b>	<b>Point d'accès au livre</b>	<b>Total</b>
<b>Total des dépenses d'investissements, total 2014</b>				<b>F101</b>
Moyenne	67 559	4 567	3 119	18 151
Écart type	466 036	42 381	43 818	227 556
Intervalle de confiance	+/- 6 929	+/- 1 232	+/- 1 062	+/- 3 214
Intervalle de confiance relatif	+/- 10%	+/- 27%	+/- 34%	+/- 18%
<b>La bibliothèque a-t-elle fait l'acquisition de ressources numériques ?</b>				
<b>Part des réponses "oui"</b>				<b>D520</b>
Fréquence	20%	3%	2%	6%
Intervalle de confiance	+/- 0,6%	+/- 0,5%	+/- 0,2%	+/- 0,3%





**BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES  
ET INTERCOMMUNALES**

**DONNÉES D'ACTIVITÉ 2014  
SYNTHÈSE NATIONALE**

Ministère de la Culture et de la Communication